



Ebauche de version pour la procédure de consultation

Stratégie de la formation 2016

Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Date de la séance du CE:

N° d'affaire: 629550

Direction: Direction de l'instruction publique

Classification: Non classifié

Table des matières

Préambule	4
1 Fondements, orientations et défis	5
1.1 Fondements de la formation.....	5
1.2 Orientations stratégiques.....	5
1.3 Evolutions et défis actuels de la formation.....	8
1.3.1 Evolutions et défis économiques et sociaux	8
1.3.2 Défis spécifiques au canton de Berne	9
1.4 Liens avec le programme gouvernemental de législature 2015-2018	10
1.5 Durabilité.....	11
2 La formation dans le canton de Berne : retour sur les projets entrepris et avancement des travaux	12
2.1 Ecole enfantine, degré primaire et degré secondaire I.....	13
2.2 Ecoles moyennes, formation professionnelle et formation continue.....	18
2.3 Enseignement supérieur	24
2.4 Thèmes concernant plusieurs degrés d'enseignement.....	26
2.5 Politique du personnel.....	28
3 Orientations stratégiques de la politique bernoise de la formation	29
3.1 Développement de l'enseignement au travers du dialogue pédagogique	29
3.1.1 Ecole obligatoire.....	30
3.1.2 Ecoles moyennes.....	31
3.1.3 Formation professionnelle	32
3.1.4 Enseignement supérieur	32
3.2 Mise en place de conditions de travail et d'engagement compétitives	33
3.2.1 Garantie d'une progression salariale adaptée	33
3.2.2 Ecole obligatoire et degré secondaire II.....	33
3.2.3 Enseignement supérieur	34
3.2.4 Infrastructures	35
3.3 Instauration d'un cadre de travail stable	35
4 Proposition au Grand Conseil	38
5 Etat de mise en œuvre des projets	39

Note introductive :

Les années scolaires indiquées correspondent toujours aux années selon le système Har-moS. La scolarité obligatoire est ainsi numérotée de la 1^{re} (1^{re} année d'école enfantine) à la 11^e année (3^e année du degré secondaire I).

Préambule

Dialogue pédagogique et conditions favorables pour la formation

La formation dispensée dans le canton de Berne est de très bonne qualité. Comme le montrent des études internationales de l'OCDE et de l'UNICEF, nos jeunes fournissent d'excellentes performances scolaires et professionnelles, font preuve d'assiduité et de fiabilité et disposent de compétences sociales élevées. Le canton de Berne affiche par ailleurs un faible taux de chômage chez les jeunes et un taux de diplômés du degré secondaire II très élevé depuis plusieurs années déjà (95 % des jeunes adultes possèdent un titre de la formation professionnelle ou d'une école moyenne). De plus, les hautes écoles bernoises sont toutes bien positionnées vis-à-vis de leurs concurrentes nationales et internationales. Parallèlement, notre système de formation est dans l'ensemble devenu plus favorable à la famille et plus perméable ces dernières années. Tous ces résultats constituent de remarquables prestations de nos institutions de formation de tous les degrés d'enseignement. Ces constats réjouissants sont vrais tant pour la partie germanophone que pour la partie francophone de notre canton, qui a la chance de disposer de deux cultures scolaires qui viennent s'enrichir l'une l'autre.

La présente stratégie se fonde sur ces forces et poursuit la politique d'apaisement menée ces dernières années. La plupart des projets décrits dans les Stratégies de la formation 2005 et 2009 ont été menés à terme ou sont en cours pour ce qui est de l'administration cantonale et des milieux politiques (cf. chap. 2). Le développement des écoles à journée continue, l'avancement de l'enseignement des langues étrangères, la réorganisation des écoles professionnelles en 2008, la mise en œuvre de la solution Quarta, qui prévoit un cursus ininterrompu de quatre années au gymnase dans la partie germanophone du canton, ou encore le renforcement de l'autonomie des hautes écoles sont quelques exemples révélant que de nombreuses questions importantes ont pu être résolues. Bon nombre de ces projets continuent toutefois d'occuper les institutions de formation.

La nouvelle Stratégie de la formation fixe trois priorités stratégiques pour les années à venir :

- Développement de l'enseignement au travers du dialogue pédagogique
Après de nombreuses réformes ces dernières années, le système de formation bernois dispose aujourd'hui de structures appropriées et efficaces, ce qui crée un espace permettant le développement de l'école et de l'enseignement à tous les degrés. La Direction de l'instruction publique souhaite mettre à disposition de ce processus local les marges de manœuvre et le soutien nécessaires.
- Garantie de conditions de travail et d'engagement compétitives
Une formation de qualité est le fait d'enseignants et enseignantes compétents et motivés qui peuvent compter sur une bonne infrastructure. Le canton de Berne doit être un employeur attrayant afin de pouvoir recruter et conserver du personnel qualifié dans ses institutions de formation.
- Cadre stable
Atteindre une formation de qualité est un travail de longue haleine, pour lequel nos institutions de formation ont besoin de conditions financières et structurelles stables.

Ces prochaines années, la politique de la formation sera axée sur ces priorités, ce qui permettra de créer des conditions optimales pour les personnes actives dans le domaine de la formation dans notre canton, soit les acteurs et actrices des diverses institutions. Les enfants, les adolescents et adolescentes et les adultes résidant dans le canton de Berne doivent continuer à bénéficier d'une formation de qualité. C'est un travail exigeant qui requiert la confiance et le soutien du monde politique. La Stratégie de la formation 2016 représente ces valeurs.

Bernhard Pulver, Conseiller d'Etat, Directeur de l'instruction publique du canton de Berne

1 Fondements, orientations et défis

En mettant en œuvre rigoureusement la présente Stratégie de la formation, le canton de Berne entend garantir à tous les enfants, jeunes et adultes la meilleure formation possible. L'objectif du Conseil-exécutif est de continuer à offrir une formation de qualité et de consolider le niveau atteint.

1.1 Fondements de la formation

La formation est un processus d'évolution humaine ouvert, perpétuel et modulable, permettant d'explorer et de développer des facultés intellectuelles, culturelles et pratiques. Tout un chacun, quels que soient son origine, son sexe et son milieu social, doit avoir la possibilité de prendre part à ce processus qui permet d'organiser sa vie de manière autonome et responsable. Posséder une formation de qualité est ainsi un gage essentiel d'épanouissement personnel et de liberté au quotidien, de créativité et d'intégration sociale réussie, de développement durable pour la société dans son ensemble et de croissance économique. En bref, une formation de qualité, c'est une clé indispensable à la réussite de notre canton.

Confiance et soutien sont indissociables d'une formation de qualité. Un enseignement réussi passe nécessairement par une relation humaine solide, et ce à tous les degrés d'enseignement, de l'école obligatoire aux hautes écoles, ainsi que dans la formation continue. A la base de cette relation se trouvent des enseignants et enseignantes qualifiés, qui se forment de manière ciblée tout au long de leur carrière et parviennent à se mettre au niveau des enfants, jeunes et adultes qui leur sont confiés et à les stimuler selon leurs compétences et leurs objectifs. Les enseignants et enseignantes, à leur tour, s'en remettent à des directions d'école professionnelles qui mènent leurs équipes avec efficacité et doigté.

Les enfants, les jeunes et les adultes veulent être considérés et traités avec humanité. Ils veulent être stimulés et sollicités dans leur capacité à s'enthousiasmer, leur créativité, dans leur coopération avec les autres, leur pensée critique, leur assiduité, leur résistance, dans leur capacité à gérer des conflits, leur empathie et leur sens de la justice. Pour ce faire, il faut leur transmettre la confiance : la confiance en leurs propres capacités, la confiance en l'autre, la confiance en l'avenir. Les enseignants et enseignantes les soutiennent à cet égard.

Pour que les institutions de formation soient en mesure de transmettre cette confiance et de prodiguer du soutien, il est indispensable que l'action politique se fonde aussi sur cette démarche, que les instances témoignent de leur confiance à l'égard des compétences des institutions de formation et des enseignants et enseignantes. Le développement et l'utilisation de marges de manœuvre revêtent ici une importance cruciale. Les mesures et les changements mis en place doivent toujours avoir pour objectif de renforcer la confiance de tous dans le système de formation et en ses acteurs et actrices.

1.2 Orientations stratégiques

La politique bernoise de la formation reste fondamentalement axée sur les orientations stratégiques définies dans les Stratégies de la formation 2005 et 2009, qui ont fait leurs preuves au cours des années passées. Ces orientations ont été légèrement modifiées et actualisées. Le chapitre 2 présente l'état actuel de mise en œuvre des mesures dérivées de ces orientations.

- **Qualité et adéquation aux finalités de l'école**

Le canton de Berne souhaite promouvoir une école publique forte. Il crée un environnement qui incite les enseignants et enseignantes ainsi que les formateurs et formatrices en entreprise des institutions publiques et privées à fournir le meilleur travail possible, à continuellement faire évoluer leurs offres et à les améliorer. Il favorise une pédagogie qui développe les compétences et stimule la volonté de s'investir, et partant, encourage également l'épanouissement personnel des individus. Il veille à assu-

rer un haut niveau de qualité de la formation tout en prenant en compte les forces et les faiblesses de chacun et de chacune. Pour cela, il mise d'une part sur des relations humaines solides et d'autre part sur des institutions de formation dont les acteurs et actrices se sentent soutenus.

- **Espaces de liberté**

Les institutions de formation, leurs responsables et leurs enseignants et enseignantes bénéficient des espaces de liberté nécessaires pour délivrer une formation de haute qualité et lui donner un profil particulier. En matière de formation, il existe mille et une manières de fournir un travail de qualité. C'est pourquoi il s'agit d'exploiter au mieux ces espaces de liberté dans les limites du cadre légal et, lorsque cela se justifie, de les étendre dans le cadre d'un dialogue avec les instances politiques.

- **Egalité de valeur**

Chaque filière de formation a une valeur qui lui est propre. Les institutions de formation donnent aux élèves, apprentis et apprenties, étudiants et étudiantes, en fonction de leurs connaissances et de leurs capacités, les clés pour trouver leur place dans la société et le monde du travail.

- **Egalité des chances**

L'origine sociale, géographique ou culturelle, la langue maternelle, le sexe ou les expériences personnelles influencent le parcours de formation des individus. La politique de la formation réduit les désavantages qui résultent de ces facteurs grâce à des mesures ciblées et mobilise les potentiels des personnes sans aucune discrimination. Elle les encourage en outre à s'affranchir des stéréotypes dans le choix de leur formation. Améliorer l'accès aux bourses d'études et renforcer les mesures dans le cadre du développement de la petite enfance¹ font partie des efforts propres à soutenir l'égalité des chances.

- **Egalité des sexes**

L'égalité de fait entre hommes et femmes est un objectif transversal de la politique de la formation. En supprimant les inégalités spécifiques aux genres, hommes et femmes pourront jouir d'une véritable égalité des chances. Des normes contraignantes en matière d'égalité des sexes et de prise en compte des spécificités de genre, applicables aux contenus enseignés, à l'enseignement, au développement des institutions de formation ainsi qu'à la formation initiale et à la formation continue du corps enseignant, sont définies à tous les degrés d'enseignement de manière à accroître et à garantir la qualité des formations dispensées.

- **Famille et école**

La famille revêt une importance centrale pour les individus mais aussi pour la société. Politique de la formation et politique familiale doivent donc être coordonnées afin d'assurer au mieux la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale.

Les familles, en particulier les parents et représentants légaux, et les écoles jouent un rôle essentiel dans la réussite scolaire des enfants et des jeunes. Il est donc important que toutes les parties se soutiennent. Les familles et les écoles doivent investir leurs forces dans l'intérêt des enfants et des jeunes de manière complémentaire.

¹ www.gef.be.ch/gef/fr/index/familie/familie/fruehe_foerderung.html

- **Cadre de travail favorable pour les enseignants et enseignantes**

La qualité de la formation doit beaucoup à la compétence et à l'investissement personnel des enseignants et enseignantes, des directions d'école et des formateurs et formatrices en entreprise. Il est donc important de leur assurer à tous des conditions de travail et d'engagement favorables, dont une infrastructure moderne et de qualité.

- **Transitions et perméabilité**

La politique de la formation ménage des conditions permettant aux individus de passer avec succès d'un degré d'enseignement à l'autre et de réussir leur entrée dans le monde du travail. Pour ce faire, elle promeut notamment une perméabilité et une coordination optimales entre les différentes offres de formation qui se font suite.

- **Formation continue et possibilités d'apprentissage tout au long de la vie**

Le système de formation doit fournir à tous les habitants et habitantes du canton les bases pour participer au développement social et économique. Dans le même temps, il doit continuer à leur offrir un espace d'échange et de réflexion et, par là même, contribuer à leur épanouissement personnel. Il est donc nécessaire que les efforts entrepris pour développer les formations continues et encourager l'acquisition de qualifications complémentaires soient poursuivis. Les prestations de conseil en matière de formation continue et de gestion de parcours professionnel gagnent ainsi en importance, permettant également aux personnes conseillées d'avoir une vision réaliste de leurs perspectives de développement.

- **Coopération et harmonisation**

Le canton de Berne et les communes mettent à profit leur partenariat et poursuivent les mêmes objectifs en termes de qualité, de gestion des finances et d'innovation. Les particularités et les intérêts des régions linguistiques comme des zones urbaines et rurales sont pris en compte. Des coopérations avec des institutions de formation privées peuvent être conclues pour promouvoir la diversité et la qualité de la formation. Les offres de formation doivent être coordonnées à l'échelle interdirectionnelle, intercantonale, voire internationale si cela est indiqué.

- **Bilinguisme**

Le bilinguisme du canton et la cohabitation de deux cultures sont vécus et renforcés. Pour ce faire, il s'agit d'inciter toutes les catégories d'âge à s'intéresser à l'autre langue et à sa culture et d'encourager les contacts entre les groupes linguistiques. Le système de formation est organisé de façon à ce que les particularités et les besoins de la population francophone et de la population germanophone soient pris en compte. La Direction de l'instruction publique accorde une grande valeur au bilinguisme. Le Regard francophone participe² ainsi à l'examen de tous les thèmes et dossiers qui l'occupent.

- **Interculturalité**

Dans le monde globalisé que nous connaissons, les compétences interculturelles et le plurilinguisme ne cessent de gagner en importance au quotidien, dans la vie privée comme dans la vie professionnelle. Le système de formation permet à tous les habitants et habitantes du canton de Berne de trouver leurs marques au quotidien, de prendre part à la vie sociale et d'accéder au monde du travail.

² Le Regard francophone incarne la volonté de la Direction de l'instruction publique de mettre en place un groupe de réflexion spécifique chargé de porter le souci francophone dans les dossiers cantonaux, chaque fois que cela est nécessaire.

- **Analyse approfondie des changements nécessaires**

Les directions d'école, les membres du corps enseignant et les formateurs et formatrices en entreprise sont les garants d'une formation de qualité sur place au quotidien. Le système de formation de notre pays a autant besoin d'adaptations utiles que de stabilité. Le canton analyse ainsi de manière approfondie, pour chaque changement, si celui-ci peut effectivement être mis en pratique et s'il apporte de véritables bénéfices. Il se concentre sur l'essentiel et accompagne largement les changements et leur mise en œuvre.

1.3 Evolutions et défis actuels de la formation

1.3.1 Evolutions et défis économiques et sociaux

L'éducation a pour objectif de préparer les enfants et les jeunes à la vie qui les attend et de leur donner les clés et les compétences nécessaires pour trouver leur place dans une société en mutation constante. Les institutions de formation et les entreprises formatrices aussi sont mises à contribution : elles se doivent d'évoluer avec leur temps en s'adaptant sans cesse à un nouvel environnement, en réagissant aux défis qui se présentent à elles et en se développant. Certains de ces défis sont cités ci-après – les mesures correspondantes sont quant à elles présentées au chapitre 2.

- **Les mutations économiques et sociales.** La mondialisation, l'urbanisation et la modernisation entraînent des changements rapides dans la société même s'ils ne s'imposent pas partout à la même vitesse. Ainsi, la répartition des rôles entre hommes et femmes évolue, ce qui ouvre potentiellement de nouvelles perspectives professionnelles et personnelles à tous les individus. Pourtant, les représentations traditionnelles restent très présentes dans bien des domaines, s'agissant par exemple du choix d'une profession, du partage du travail rémunéré et non rémunéré ou encore de l'accès aux fonctions de cadre. Les évolutions économiques et les nouveaux modèles de carrière exigent des employés et employées de plus en plus de flexibilité et une planification consciente et responsable de leur parcours professionnel. Les nouvelles possibilités d'aménagement de la vie professionnelle et personnelle sont aussi synonymes de nouvelles attentes à l'égard de la formation et des personnes qui la dispensent.
- **Des structures familiales en pleine évolution.** Aujourd'hui, la famille prend des formes diverses et variées. De nombreux enfants, adolescents et adolescentes grandissent dans des familles dans lesquelles les deux parents travaillent, des familles avec enfant unique ou des familles monoparentales. Pour des raisons liées à la politique économique et sociale, on attend de l'Etat qu'il promeuve davantage la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale. Ainsi, par exemple, les enfants doivent être confiés à des tiers lorsque les deux parents ou le parent qui en a la garde exercent une activité professionnelle, ce qui impose la création de structures d'accueil extrafamilial. Sur le plan pédagogique, ces offres représentent par ailleurs un important outil d'intégration.
- **L'évolution démographique et la pénurie de main-d'œuvre spécialisée.** Dans la plupart des cantons, les prévisions font état d'un nouveau recul des effectifs d'élèves au degré secondaire II pour les années à venir. Ces effectifs devraient stagner vers la fin de la décennie avant de progresser légèrement par la suite. Le recul enregistré se répercutera sur le degré tertiaire et le monde du travail. Cette évolution démographique combinée à une politique migratoire plus restrictive accentuera la pénurie de main-d'œuvre spécialisée dans certains secteurs professionnels. Or, la formation est l'un des principaux leviers d'action en la matière. Pour qu'une relève qualifiée suffisante puisse être assurée en Suisse, différentes offensives doivent être menées ou consolidées. C'est le cas par exemple des mesures visant à éliminer les stéréotypes au moment du choix

d'une profession, à susciter l'intérêt des jeunes pour les disciplines STIM³ et les métiers qui y ont trait, à promouvoir la formation professionnelle supérieure, à augmenter les taux de passage dans les hautes écoles spécialisées (HES) ou encore à accroître le nombre de diplômes professionnels délivrés aux adultes.

- **L'hétérogénéité de la population.** La population est très hétérogène, en particulier dans les agglomérations. Cela se reflète au sein des institutions de formation dans la langue, l'origine nationale, le style d'éducation, le potentiel de formation et l'accès à la formation des élèves. Cette diversité constitue un défi de taille, notamment dans la collaboration avec les parents, pour les enseignants et enseignantes, qui doivent faire en sorte d'intégrer au mieux tous les élèves.
- **La mobilité de la population.** La mobilité professionnelle des actifs en Suisse s'est accrue au cours des dernières décennies. Afin de faciliter l'installation des familles dans un autre canton, il est nécessaire de poursuivre l'harmonisation des contenus de formation à tous les degrés d'enseignement.
- **Une révolution médiatique dans la société.** Pour pouvoir prendre une part active dans la société du futur, tout un chacun devra disposer d'un savoir et de compétences dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC). La promotion des compétences médiatiques devra constituer un élément important de l'enseignement afin que les enfants et les jeunes acquièrent les connaissances et le sens critique nécessaires pour pouvoir mener une vie autonome et responsable dans l'ère du numérique. Les élèves apprennent ainsi à faire un usage judicieux des nouveaux médias et sont protégés contre les dangers qu'ils présentent. Il importe que les enseignants et enseignantes soient au fait de ces nouvelles technologies et que des formations continues adéquates leur soient proposées. Les étudiants et étudiantes, de même que tous les autres acteurs et actrices du monde du travail, sont également tenus de suivre ces évolutions technologiques afin de garantir leur employabilité.

1.3.2 Défis spécifiques au canton de Berne

Avec une superficie de quelque 6000 km² et presque un million d'habitants et habitantes, Berne est le deuxième plus grand canton de Suisse. Il se distingue par sa diversité : les agglomérations de Berne, Bienne et Thoune, la région touristique de l'Oberland célèbre dans le monde entier, les paysages germanophones, francophones et bilingues fortement industrialisés, les centres urbains de Haute-Argovie ou encore les communes rurales de l'Emmental. Cette diversité, qui lui vaut souvent le nom de « petite Suisse dans la Suisse », est un bien inestimable, mais elle le place face à des défis que les autres cantons ne connaissent pas ou pas sous cette forme. Ainsi, selon les critères de la péréquation fédérale, le canton de Berne est le seul canton à afficher à la fois des charges dues à des facteurs géo-topographiques et des charges dues à des facteurs sociodémographiques supérieures à la moyenne. Cette particularité résulte, d'une part, de ses régions rurales et de ses régions de montagne et, d'autre part, de la présence de plusieurs centres urbains.

La diversité sociologique du canton de Berne, sa taille et ses caractéristiques topographiques constituent autant de difficultés dans l'accomplissement des tâches publiques, et ce également dans le domaine de la formation. De larges franges de la population s'attendent pourtant à ce que les prestations de base de l'Etat soient fournies sur l'ensemble du territoire. Or, le canton de Berne est confronté à des facteurs géo-topographiques qui compliquent la fourniture de ces prestations, en particulier dans les domaines de la scolarité obligatoire, de la santé, de la sécurité, des transports publics et de la construction et de l'entretien des routes. Pa-

³ Sciences expérimentales, technique, informatique et mathématiques

rallèlement, dans les agglomérations de Berne, Bienne et Thoune, les charges sociodémographiques importantes se répercutent par exemple dans le domaine social ou au niveau des infrastructures de transport, au même titre que dans les cantons-villes de Zurich, Bâle et Genève.

En tant que « canton prestataire », le canton de Berne fournit des prestations qui profitent à d'autres cantons dans des domaines importants, par le biais par exemple de l'Université de Berne, de la Haute école spécialisée bernoise, des institutions culturelles telles que le Zentrum Paul Klee ou encore de l'Hôpital de l'Île avec sa médecine de pointe. L'offre de formation comme l'offre en matière de transports ou de soins sont largement développées.

Par le passé, le canton de Berne a réagi aux évolutions sociales et économiques en faisant du maintien de la qualité du système de formation et, dans certains cas, de son amélioration, l'un de ses objectifs politiques et stratégiques majeurs. Ces dernières années, il a ainsi engagé avec succès les mesures nécessaires pour garantir et faire progresser la formation et la recherche et développement. Les mesures de ce type sont essentielles à une économie fortement développée et contribuent de manière décisive à assurer à long terme la compétitivité et la prospérité du canton de Berne et des régions voisines.

1.4 Liens avec le programme gouvernemental de législature 2015-2018

La politique de la formation se fonde sur le programme gouvernemental de législature pour les années 2015 à 2018. L'offre de formation proposée dans le canton de Berne à tous les degrés d'enseignement s'inscrit pleinement dans la perspective de développement durable suivie par le gouvernement.

La Stratégie de la formation concrétise l'objectif de renforcement du système de formation (objectif 7 du programme gouvernemental de législature 2015-2018). Elle contribue en outre à la réalisation des autres objectifs essentiels définis dans le programme de législature.

La Région capitale suisse (objectif 9) comme le canton de Berne dans son ensemble se distinguent par la qualité de la scolarité obligatoire qui y est proposée. Celle-ci peut être suivie en allemand, en français ou en anglais (écoles privées). Le canton de Berne offre en outre un large éventail de formations au degré secondaire II, de formations professionnelles supérieures et de formations continues. Les écoles supérieures, les hautes écoles spécialisées et les hautes écoles pédagogiques, germanophones et francophones, ainsi que l'Université de Berne, ont de plus mis sur pied des filières d'études d'une diversité unique en Suisse et pilotent des instituts de recherche dont les travaux sont reconnus de par le monde.

Par ailleurs, le système de formation contribue fortement au renforcement du site économique bernois, qui constitue l'objectif 2 du programme gouvernemental de législature. Grâce à ses offres, il assure un haut niveau de formation de la population, ce qui permet aux entreprises implantées dans le canton de Berne de recruter localement le personnel qualifié dont elles ont besoin.

La concentration des sites de la Haute école spécialisée bernoise à Bienne permettra en outre la construction du Campus Biel/Bienne rassemblant les disciplines techniques. Ce dernier va renforcer la position de Bienne en tant que site de formation et affirmer la place de la Haute école spécialisée bernoise dans le paysage suisse de la formation en la rendant compétitive.

Le canton de Berne tient à devenir le premier site suisse dans le domaine des écotecnologies, ce qui engendre la création de nombreuses offres de formation initiale et continue. Le Plan d'études romand (PER) ainsi que le nouveau plan d'études alémanique, le *Lehrplan 21*, comportent quant à eux un volet consacré à l'éducation au développement durable, afin de faire naître chez les élèves une conscience environnementale permettant une exploitation raisonnée des ressources naturelles (objectif 5).

Le canton de Berne s'efforce par ailleurs de garantir la stabilité sociale (objectif 4). Il encourage ainsi l'offre d'écoles à journée continue et améliore l'accès aux bourses d'études. Ces mesures permettent aux personnes et aux familles ayant de faibles revenus d'accéder au marché du travail et à la formation. Un bon système de formation et une proportion élevée de diplômés du degré secondaire II, soit 95 pour cent, favorisent aussi l'employabilité et l'indépendance économique des habitants et habitantes du canton de Berne.

Dans sa Stratégie de la formation, la Direction de l'instruction publique tient compte des priorités politiques du gouvernement dans les domaines des finances, des investissements et de la promotion des investissements. Aussi la qualité de la formation doit-elle, dans la mesure du possible, être garantie voire accrue dans le cadre des moyens existants.

1.5 Durabilité

Le Conseil-exécutif du canton de Berne demande systématiquement une évaluation de la durabilité des planifications et projets stratégiques importants. Celle-ci porte sur l'efficacité d'une stratégie, c'est-à-dire qu'elle montre les effets positifs et négatifs qu'aura la stratégie sur le développement durable. Elle sert donc de base d'information aux décideurs.

En l'espèce, les conclusions suivantes peuvent être tirées pour les trois dimensions que sont l'environnement, l'économie et la société :

- La Stratégie de la formation 2016 a un effet positif sur la *dimension société*, en particulier sur les champs thématiques de la formation et de la sécurité sociale.
- La Stratégie de la formation 2016 a également une influence positive sur les champs thématiques du marché du travail et du savoir-faire, relevant de la *dimension économie*.
- La Stratégie de la formation 2016 n'a aucun effet significatif sur la *dimension environnement*.

En conclusion, la Stratégie de la formation 2016 influence le développement durable de manière positive.

La Direction de l'instruction publique attache une grande importance au fait que ses affaires et ses projets tiennent compte de la durabilité. Depuis 2008, le Directeur de l'instruction publique propose par ailleurs tous les ans une manifestation dédiée à l'échange d'idées, lors de laquelle il est notamment question du développement durable dans les institutions de formation du canton.

2 La formation dans le canton de Berne : retour sur les projets entrepris et avancement des travaux

Les priorités fixées dans les Stratégies de la formation 2005 et 2009 se sont rapidement traduites par des actions. Ainsi les adaptations nécessaires des bases légales ont-elles pu être réalisées dans les années qui ont suivi. Les membres du corps enseignant et des directions d'école ainsi que les autorités et l'administration ont à leur suite entrepris les travaux de mise en œuvre correspondants.

Bon nombre des projets décrits dans les Stratégies de la formation précédentes sont désormais bien avancés ou ont été menés à terme. D'autres doivent néanmoins être achevés et, ponctuellement, des mesures supplémentaires seront nécessaires pour faire face aux défis mis en évidence au chapitre 1 et dans le chapitre ci-après.

Pour les institutions de formation, le fait que les projets sont terminés au niveau administratif signifie que seule une partie du travail a été effectuée. Ceux-ci occupent cependant encore par la suite les membres du corps enseignant et des directions d'école. Il faut en effet un certain temps pour que les nouveautés soient définitivement intégrées dans le quotidien et deviennent des évidences pour l'ensemble des acteurs et actrices de ces institutions. Seule une mise en œuvre soignée permet d'assurer la réussite d'un projet sur le long terme. De plus, il est important de suivre de près les répercussions des projets dans un contexte où les exigences sont sans cesse renouvelées.

Les projets réalisés ont apporté des nouveautés importantes dans le système éducatif bernois. Ayant fourni aux institutions de formation du canton de Berne les outils pour aborder l'avenir, ils permettront d'assurer à long terme la qualité de la formation.

Le chapitre ci-après présente une vue d'ensemble de l'état d'avancement des différents projets lancés⁴.

⁴ Sauf mention contraire dans le descriptif des différents projets, ceux-ci ont été mis en œuvre dans les deux régions linguistiques du canton.

2.1 Ecole enfantine, degré primaire et degré secondaire I

Les deux révisions partielles de la loi sur l'école obligatoire (LEO), réalisées en 2008 et 2012, ont apporté un apaisement certain dans le système éducatif bernois. Les différentes formes de soutien qu'elles ont introduites et le climat de confiance qu'elles ont permis d'instaurer ont conforté les membres du corps enseignant et des directions d'école dans leur rôle.

A l'école obligatoire, les projets principaux, qui concernent l'introduction des écoles à journée continue et des horaires blocs, le renforcement du cycle d'entrée, l'intégration des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, l'avancement de l'enseignement des langues étrangères et l'introduction du Plan d'études romand (PER) dans la partie francophone du canton, sont terminés ou en cours de mise en œuvre. Ces nouveautés, de même que les autres projets décrits ci-après, ont besoin de temps pour être mis en place concrètement et consolidés dans les écoles.

Une école plus favorable à la famille

⇒ Le projet est achevé.

La révision 2008 de la LEO a introduit de manière définitive les écoles à journée continue et les horaires blocs. Désormais, dans tous les établissements de la scolarité obligatoire, au moins quatre leçons sont dispensées chaque matin du lundi au vendredi, et ce de l'école enfantine à la 11^e année. Parallèlement, les communes sont tenues de proposer des modules d'école à journée continue pour autant qu'une demande existe pour au moins dix enfants. Durant l'année scolaire 2013-2014, 146 communes ou communautés scolaires géraient au total 217 écoles à journée continue. Près de 85 pour cent des élèves bernois avaient ainsi accès à l'une de ces structures. Les horaires blocs comme les écoles à journée continue constituent des avancées en matière de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce sujet aux adresses suivantes :

www.erz.be.ch/ecole-journee-continue ;

www.erz.be.ch/horaires-blocs.

Cycle d'entrée

⇒ Le projet est achevé.

Depuis août 2013, dans le canton de Berne, chaque enfant a le droit mais aussi l'obligation de fréquenter l'école enfantine pendant deux ans. Toutefois, les parents peuvent, sans démarche administrative complexe, décider eux-mêmes de la date de scolarisation de leur enfant à l'école enfantine. La révision 2012 de la LEO a par ailleurs introduit la possibilité, pour les communes, de mettre en place un cycle élémentaire ou une « Basisstufe ». Cette nouvelle base légale leur permet de choisir la forme d'organisation du cycle d'entrée qui correspond le mieux à leurs élèves, à leurs objectifs pédagogiques, aux besoins de leur population ainsi qu'à leur situation en termes de locaux et de personnel. Durant l'année scolaire 2014-2015, déjà 31 communes proposaient un total de 54 classes de « Basisstufe » (classes participant au projet pilote incluses) et cinq communes avaient opté pour le cycle élémentaire.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet à l'adresse suivante :

www.erz.be.ch/cycle-entree.

Une école obligatoire plus intégrative

⇒ **Le projet est achevé.**

En adoptant l'ordonnance régissant les mesures pédagogiques particulières à l'école obligatoire et concrétisant ainsi l'article 17 LEO, le Conseil-exécutif a défini en 2007 les modalités d'intégration des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. Cette visée intégrative de l'école était déjà présente depuis 1992 dans la LEO (révisée en 2001). Une grande latitude est laissée aux communes dans la mise en œuvre de cette ordonnance. Elles peuvent en effet déterminer pour une large part dans quelle mesure elles intègrent les élèves concernés dans les classes régulières et si elles continuent à proposer des classes spéciales. Depuis 2008, l'intégration dans les classes régulières d'élèves jusqu'alors scolarisés dans les classes spéciales s'est intensifiée. A l'heure actuelle, les écoles régulières sont davantage sensibilisées à la nécessité d'offrir à un maximum d'élèves une formation adaptée à leurs besoins et assument de plus en plus de responsabilités dans ce domaine. La culture de la collaboration au sein du corps enseignant a profondément évolué.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet à l'adresse suivante :
www.erz.be.ch/imep.

Stratégie en faveur de la scolarisation spécialisée : optimiser la collaboration entre l'école obligatoire et les écoles spécialisées

⇒ **Le projet est en cours d'élaboration.**

Le projet Stratégie en faveur de la scolarisation spécialisée est mené conjointement par la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale et la Direction de l'instruction publique, sous la conduite de cette dernière. Ce projet concerne l'école obligatoire en ce sens que l'un de ses objectifs est d'optimiser la collaboration entre l'école obligatoire et les écoles spécialisées dans le cadre de la scolarisation spécialisée intégrée. Il doit également permettre de définir les orientations cantonales en matière de pédagogie spécialisée pour ces prochaines années et de clarifier la question du rattachement administratif des écoles spécialisées à l'avenir.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet à l'adresse suivante :
www.erz.be.ch/scolarisation-specialisee-integree.

Avancement de l'enseignement des langues étrangères

⇒ **Le projet est en cours de mise en œuvre.**

Le Grand Conseil a ratifié en 2007 l'accord intercantonal sur l'avancement et le développement de l'enseignement des langues à l'école obligatoire (ADEL). Le canton de Berne, associé à cinq autres cantons situés le long de la frontière linguistique⁵, a décidé d'avancer respectivement en 5^e et en 7^e années⁶ l'enseignement du français et de l'anglais dans la partie germanophone du canton. C'est ainsi que, dans le cadre du concept intercantonal d'enseignement des langues étrangères Passepartout, l'enseignement anticipé du français aux élèves bernois germanophones a débuté en août 2011. L'enseignement anticipé de l'anglais a quant à lui été lancé à la rentrée 2013.

Dans la partie francophone du canton, l'enseignement précoce de l'allemand à partir de la 5^e année a été introduit dès 2002 et s'est bien établi depuis. A compter de l'année scolaire

⁵ Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Fribourg, Soleure et le Valais

⁶ Correspondent aux 3^e et 5^e années dans la partie germanophone du canton

2015-2016, de nouveaux moyens d'enseignement de l'allemand fondés sur le Plan d'études romand (PER) feront progressivement leur entrée dans les classes. L'enseignement de l'anglais en 7^e année a démarré en même temps que dans la partie germanophone du canton, c'est-à-dire en août 2013.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet à l'adresse suivante :
www.erz.be.ch/anglais.

Le nouveau plan d'études alémanique, le *Lehrplan 21*

⇒ **Le projet est en cours de mise en œuvre.**

Entre 2010 et 2014, un plan d'études commun aux 21 cantons germanophones et plurilingues a été élaboré au sein de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique de Suisse alémanique (D-EDK). Transmis aux cantons à l'automne 2014 en vue de sa mise en œuvre, ce document, le *Lehrplan 21*, décrit les compétences à acquérir. Par compétences, on entend les savoirs, les aptitudes et les savoir-faire ainsi que des facultés qui soutiennent l'apprentissage comme la motivation, l'organisation personnelle et la gestion du temps. Au travers de cette orientation compétences, la priorité est donnée à l'applicabilité des connaissances. Le nouveau plan d'études intègre les évolutions issues des précédents plans d'études ainsi que de nouveaux éléments, l'orientation compétences du *Lehrplan 21* étant un prolongement de l'enseignement par objectifs d'apprentissage tel qu'il est défini dans les plans d'études bernois actuels.

Le nouveau plan d'études pour l'école obligatoire sera introduit dans la partie germanophone du canton à compter de l'année scolaire 2018-2019. La Direction de l'instruction publique étudiera ensuite si les formations dispensées au degré secondaire II doivent être adaptées en conséquence.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet à l'adresse suivante :
www.erz.be.ch/lehrplan21 (en allemand seulement).

Plan d'études romand (PER)

⇒ **Le projet est achevé.**

Introduit entre 2011 et 2014 dans toutes les classes de la scolarité obligatoire de la partie francophone du canton, le Plan d'études romand (PER) est désormais le cadre de référence unique de l'enseignement. Le corps enseignant a suivi une formation continue obligatoire à ce sujet. Sous l'égide de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin (CIIP) et conformément à l'article 9 de la Convention scolaire romande (CSR), des moyens d'enseignement communs et conformes au PER doivent progressivement être introduits, lesquels seront uniformes pour la plupart des domaines et disciplines de la scolarité obligatoire. Cet effort de coordination des moyens d'enseignement et d'harmonisation du système éducatif se poursuivra jusqu'en 2020 et même au-delà.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet à l'adresse suivante :
www.erz.be.ch/plan-d-etudes.

Allègement dans la procédure de passage du degré primaire au degré secondaire I

⇒ **Le projet est achevé.**

En règle générale, la décision d'affecter un élève à un type de classe et à un niveau donné au degré secondaire I est prise d'un commun accord entre les enseignants et enseignantes, les parents et l'élève sur la base de la recommandation du maître ou de la maîtresse de classe actuelle. Dans la partie germanophone du canton, lorsque parents et enseignants ne parviennent pas à trouver un terrain d'entente, il est possible, depuis l'année scolaire 2013-2014, de soumettre l'élève à un examen de contrôle unique. Cet examen porte sur les disciplines prises en compte dans la décision d'orientation, à savoir les mathématiques, l'allemand et le français. Il remplace l'entretien de conciliation qui avait lieu par le passé en pareil cas et qui était ressenti comme pesant par l'ensemble des parties prenantes.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet à l'adresse suivante : www.erz.be.ch/kontrollpruefung (en allemand seulement).

Dans la partie francophone du canton, l'examen de contrôle n'a pas été introduit. Les élèves francophones sont orientés provisoirement vers un niveau à la fin du premier semestre de 8^e année. Ils doivent ensuite confirmer lors du deuxième semestre leur orientation dans les niveaux (A, B ou C) pour les disciplines français, allemand et mathématiques. L'entrée au degré secondaire I fait alors l'objet d'une décision d'orientation définitive, le profil de chaque élève dans les trois disciplines à niveaux déterminant la section à laquelle il appartient (section p / préparant aux écoles de maturité ; section m / moderne ; section g / générale). Cette procédure remplace depuis l'année scolaire 2013-2014 l'entretien de conciliation avec les parents.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet à l'adresse suivante : www.erz.be.ch/procedure-passage.

Réforme du financement de l'école obligatoire (RFE0)

⇒ **Le projet est achevé.**

Depuis 2012, les frais liés aux traitements du corps enseignant et des directions d'école sont décomptés dans le canton de Berne selon le nouveau modèle de financement mis en place dans le cadre de la réforme du financement de l'école obligatoire (RFE0). Les communes disposent désormais d'une plus grande marge de manœuvre dans l'organisation de leurs structures scolaires, ce qui implique également une plus grande responsabilité dans ce domaine. Le projet promeut par ailleurs la collaboration intercommunale. Une utilisation plus efficace des moyens mis à disposition devrait permettre de financer de nouveaux besoins. Les tâches, les responsabilités et les compétences en matière d'organisation et de financement de l'école obligatoire sont aujourd'hui clairement définies.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet à l'adresse suivante : www.erz.be.ch/rfeo.

Optimisation du degré secondaire I

⇒ **Le projet est en cours de mise en œuvre.**

L'objectif de ce projet est de valoriser la formation reçue par les élèves au degré secondaire I et de faciliter leur passage au degré secondaire II. Les travaux se concentrent sur les trois aspects suivants : formation autonome accompagnée pour les élèves de la 9^e à la 11^e année (seulement pour les élèves des classes générales de 9^e⁷ dans la partie germanophone du canton), bilan en 10^e année et flexibilisation de la 11^e année (préparation individualisée à la formation subséquente et, le cas échéant, axée sur le secteur professionnel choisi). Parallèlement à ce projet, la mise en œuvre de la solution Quarta dans la partie germanophone du canton, qui prévoit un cursus ininterrompu de quatre ans au gymnase, sera l'occasion d'optimiser la transition entre l'école obligatoire et la formation gymnasiale⁸.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet à l'adresse suivante :
www.erz.be.ch/flexibilisation11e.

Mesures d'encouragement dans les domaines sportif et artistique

⇒ **Le projet est en cours de mise en œuvre.**

Ce projet visant à promouvoir les talents particuliers à l'école obligatoire (sport et arts) continuera à être mené à Bienne en tant qu'expérience pédagogique pilote, comme c'était le cas jusqu'à présent. Dans le reste du canton, son financement est assuré via un pool spécial dont les moyens sont limités dans le temps. Il reste encore à ce jour à réaliser une analyse détaillée des besoins s'agissant des mesures d'encouragement dans les domaines du sport et des disciplines artistiques et à élaborer les bases légales et les possibilités de financement y afférentes. Il n'existe pour l'heure de véritables classes de sport publiques que dans un établissement de la scolarité obligatoire de la ville de Berne. Aucune classe purement artistique n'a encore vu le jour. Les élèves présentant des talents particuliers sont en effet intégrés dans les classes ordinaires dans une douzaine d'établissements⁹ répartis sur l'ensemble du territoire bernois.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet à l'adresse suivante :
www.erz.be.ch/ecole-obligatoire.

⁷ Correspond à la 7^e année dans la partie germanophone du canton

⁸ Voir également le projet « Modèle Quarta pour l'enseignement gymnasial de 11^e année » au chapitre 2.2

⁹ Bienne, Thoune, Langenthal, Berthoud, Huttwil, Frutigen, Spiez, Bönigen/Grindelwald, Gstaad, Meiringen, Heimberg, Ostermundigen, Langnau, Köniz-Liebefeld Steinhölzli et Bolligen

2.2 Ecoles moyennes, formation professionnelle et formation continue

Ces dernières années, le passage au degré secondaire II s'est simplifié et la perméabilité entre les différentes offres de formation a fait l'objet d'une amélioration continue. Les obstacles à la réorientation professionnelle ont été levés ; de nouvelles voies de formation sont désormais ouvertes à tous. De nos jours, les adultes ont la possibilité d'acquérir des compétences fondamentales ou un diplôme professionnel plus tard dans leur parcours et d'étendre leurs qualifications grâce à la vaste offre dans les domaines de la formation professionnelle supérieure et de la formation continue. La loi sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle, en vigueur depuis 2006, a donc pour une large part prouvé son efficacité.

S'agissant de la formation gymnasiale, l'inscription de prescriptions-cadres dans les plans d'études, le contrôle des examens de maturité par la Commission cantonale de maturité et la marge de manœuvre dont disposent les établissements concernant l'organisation de la formation ont permis de consolider le pilotage des gymnases bernois. Ceux-ci se sont attachés à développer l'enseignement ces dernières années, par exemple en renforçant l'apprentissage autonome et en élaborant à l'interne des critères d'évaluation communs. Il a toutefois été décidé de renoncer à la standardisation de la formation gymnasiale et à l'introduction d'examens de maturité communs. Enfin, l'école de culture générale a renforcé sa position de voie d'accès à de nombreuses filières tertiaires.

Optimisation de l'organisation des écoles professionnelles '08

⇒ Le projet est achevé.

L'objectif de ce projet était de revoir l'organisation des écoles professionnelles dans la perspective du recul attendu des effectifs d'élèves au degré secondaire II. Des modifications ont été réalisées dans divers domaines (réduction du nombre de sites scolaires, réorganisation des différents centres de formation, amélioration de l'offre dans trois écoles de métiers, etc.). Le recul constant du nombre d'élèves, lié à la démographie, donnera cependant lieu à de nouvelles adaptations concernant la répartition des professions sur les différents sites scolaires.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet à l'adresse suivante :
www.erz.be.ch/formation-professionnelle.

Accès simplifié à la formation professionnelle

⇒ Le projet est achevé.

L'offre de places d'apprentissage a pu suivre la demande croissante grâce à la promotion en la matière et aux efforts consentis par les milieux économiques. La formation professionnelle initiale de deux ans sanctionnée par une attestation fédérale de formation (AFP), qui s'adresse aux jeunes possédant principalement des aptitudes pratiques, a connu une nette augmentation. L'accès à la formation professionnelle pour les élèves ayant besoin d'un soutien particulier a été facilité au moyen des trois mesures suivantes : les programmes de préparation au choix professionnel mis en place par les établissements de la scolarité obligatoire et les centres d'orientation professionnelle et personnelle, la meilleure coordination en matière de solutions transitoires (cf. point suivant), ainsi que le Case management Formation professionnelle destiné aux adolescents et adolescentes et aux jeunes adultes ayant des difficultés à accéder à une formation professionnelle ou à entrer dans la vie active. Cette dernière mesure comprend le projet « Take off... réussir dans sa vie professionnelle ! », en cours jusqu'à la fin de l'année 2016. Pendant l'apprentissage, les nouvelles mesures intégratives, qui comprennent notamment des cours d'appui et des offres de conseil, permettent en outre aux personnes qui en ont besoin de terminer leur formation avec succès. Les efforts menés afin de

créer davantage de places d'apprentissage AFP se poursuivent. Le Case management doit par ailleurs être consolidé.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet sous les entrées correspondantes qui figurent à l'adresse suivante : www.erz.be.ch/strategie-formation.

Coordination des solutions transitoires dans le canton de Berne (KoBra)

⇒ **Le projet est en cours de mise en œuvre.**

La Direction de l'instruction publique, la Direction de l'économie publique et la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale proposent toutes trois des solutions transitoires. Celles-ci s'adressent aux adolescents, adolescentes et jeunes adultes qui, au sortir de l'école obligatoire ou après une rupture de leur contrat d'apprentissage, n'ont aucune solution de raccordement.¹⁰ Le canton de Berne dispose donc d'une large offre en la matière, qui présente cependant des lacunes et des doublons. Le projet KoBra a pour objectif d'harmoniser les offres existantes et d'améliorer leur pilotage. Un service d'aiguillage a en outre été mis en place en 2014 afin d'orienter vers les différentes solutions transitoires les adolescents, les adolescentes et les jeunes adultes qui connaissent des difficultés à accéder à une formation. Selon la planification actuelle, le nouveau plan d'études de l'APP sera introduit à partir de l'année scolaire 2016-2017. Une période transitoire de deux ans est prévue.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet à l'adresse suivante : www.erz.be.ch/solutions-transitoires.

Encouragement des diplômes professionnels pour adultes

⇒ **Le projet est en cours d'élaboration.**

Dans le canton de Berne, les personnes qui ne sont pas titulaires d'un diplôme mais qui disposent d'une grande expérience professionnelle peuvent obtenir un diplôme professionnel pour adultes de quatre manières différentes : formation professionnelle initiale ordinaire, formation professionnelle initiale abrégée, admission directe à la procédure de qualification et validation des acquis. Reconnues par la Confédération en 2010, ces quatre voies doivent accroître les chances des personnes concernées sur le marché du travail et représentent donc aussi un avantage pour les entreprises. La validation des acquis a été introduite dans plusieurs professions et est coordonnée au niveau national. Jusqu'à présent, cette offre ne s'est pas encore établie. Il est donc nécessaire de poursuivre les efforts dans ce domaine, en particulier de les associer à ceux qui concernent l'acquisition des compétences fondamentales. Les autres diplômes professionnels pour adultes, notamment les formations modulaires proposées par le Centre Interrégional de Perfectionnement (CIP) de Tramelan, doivent en outre être soutenues. Ces mesures permettront de satisfaire au besoin de main-d'œuvre qualifiée.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce sujet sous l'entrée correspondante qui figure à l'adresse suivante : www.erz.be.ch/strategie-formation.

¹⁰ La Direction de l'instruction publique propose l'année scolaire de préparation professionnelle (APP ; anciennement 10^e année scolaire) et le préapprentissage. La Direction de l'économie publique organise quant à elle des semestres de motivation (SEMO), une solution transitoire duale pour les jeunes âgés de 15 à 25 ans qui ne sont pas titulaires d'un diplôme du degré secondaire II. Enfin, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale a mis sur pied des programmes d'occupation et d'insertion (POIAS).

Encouragement de la relève dans les domaines de la santé et du travail social et dans les professions de l'enseignement

⇒ **Le projet est en cours de mise en œuvre.**

Selon une évaluation publiée en 2012, les écoles de culture générale (ECG) du canton de Berne contribuent fortement à assurer la relève dans les domaines de la santé et du travail social et proposent des formations financièrement avantageuses. A l'avenir, les options santé et travail social seront combinées pour qu'un choix de formations subséquentes aussi vaste que possible s'offre aux diplômés et diplômées. A partir de l'été 2015, le canton de Berne proposera en outre la maturité spécialisée option pédagogie en allemand. Cette formation garantit l'accès sans examen aux filières de formation à l'enseignement aux degrés préscolaire et primaire. S'agissant de la partie francophone du canton, la maturité spécialisée option pédagogie devrait également être proposée, en coopération avec le canton du Jura. Ces modifications ne devraient pas entraîner une augmentation du taux de diplômés des écoles moyennes dans le canton de Berne.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce sujet aux adresses suivantes :

www.erz.be.ch/ecg ;

www.erz.be.ch/rapport2013.

Plus de transparence et de comparabilité dans la formation gymnasiale

⇒ **Le projet est en cours de mise en œuvre.**

Les gymnases répondent à la volonté de transparence et de comparabilité qui est ressortie de l'évaluation suisse de la réforme de la maturité (EVAMAR II) réalisée en 2009 en soutenant la collaboration des enseignants et enseignantes lors de l'élaboration d'examens communs menés périodiquement dans différentes disciplines. Par ailleurs, la Commission cantonale de maturité a reçu le mandat d'assurer une mise en œuvre comparable du plan d'études cantonal dans l'ensemble des établissements du canton.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce sujet dans le Rapport 2013 sur les écoles moyennes, qui est disponible sous :

www.erz.be.ch/rapport2013.

Une meilleure préparation à l'enseignement supérieur dans les gymnases

⇒ **Le projet est en cours de mise en œuvre.**

Instaurée en 2008, la Commission gymnase – haute école a pour mission d'optimiser le passage du gymnase au degré tertiaire et de déterminer les exigences réciproques des deux degrés de formation ainsi que les axes de travail en matière de développement de la filière gymnasiale.

La préparation à l'enseignement supérieur passe aussi par un renforcement des compétences transversales. Le projet cantonal Plus d'autonomie dans l'apprentissage (PAA), élaboré en concertation avec le corps enseignant, les directions d'école, l'administration et les acteurs et actrices de la formation continue, a amené les gymnasiens et gymnasiennes à développer, de manière encore plus ciblée, des compétences transversales, telles que la responsabilité décisionnelle, la capacité à organiser leur travail et la réflexion sur leurs processus d'apprentissage. Des unités d'enseignement types dédiées à l'apprentissage autonome sont disponibles sur une plateforme Internet. Les gymnases s'assureront à l'avenir que les élèves développent leurs compétences en matière d'apprentissage autonome.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet à l'adresse suivante : www.erz.be.ch/paa. Les unités d'enseignement types dédiées à l'apprentissage autonome sont quant à elles disponibles sous l'entrée correspondante qui figure à l'adresse suivante : www.erz.be.ch/strategie-formation.

Modèle Quarta pour l'enseignement gymnasial de 11^e année¹¹

⇒ **Le projet est en cours de mise en œuvre.**

En juin 2014, le Grand Conseil a décidé de réorganiser l'enseignement gymnasial de 11^e année (GU9) dans la partie germanophone du canton. A compter de l'année scolaire 2017-2018, la possibilité de dispenser le GU9 dans une classe spécifique de l'école secondaire sera supprimée ; après la 10^e année, tous les élèves germanophones souhaitant suivre une formation gymnasiale devront fréquenter un gymnase pendant quatre ans. Ce modèle de filière gymnasiale ininterrompue de quatre ans, appelé Quarta, constitue une condition essentielle pour offrir une formation gymnasiale de haute qualité et garantit une préparation optimale aux formations subséquentes du degré tertiaire.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet à l'adresse suivante : www.erz.be.ch/gu9f.

Définition au gymnase des compétences disciplinaires de base requises pour les études supérieures

⇒ **Le projet est en cours d'élaboration.**

Le projet « Maturité gymnasiale – garantie à long terme de l'accès sans examen aux hautes écoles », mené par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), comprend les quatre sous-projets suivants : « Aptitude générale aux études supérieures : définition des compétences disciplinaires de base », « Evaluation commune », « Echanges gymnases – universités » et « Orientation universitaire et de carrière au gymnase ». Le premier sous-projet a pour objectif d'identifier et de définir de façon exhaustive les compétences disciplinaires de base requises pour les études supérieures. Par compétences disciplinaires de base requises pour les études supérieures, on entend les compétences fondamentales qui sont indispensables dans la plupart des filières d'études. Les compétences de base en langue première et en mathématiques seront définies à l'échelle nationale. Il s'agira ensuite de déterminer au niveau cantonal, en concertation avec les écoles, le corps enseignant, l'administration et les acteurs et actrices de la formation continue, les conditions générales de la mise en œuvre de ces compétences. La responsabilité de la mise en œuvre devra être transférée aux écoles et aux membres du corps enseignant.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet sous l'entrée correspondante qui figure à l'adresse suivante : www.erz.be.ch/strategie-formation.

Orientation des élèves lors du passage vers le monde du travail et des formations subséquentes (transition II)

⇒ **Le projet est achevé.**

Afin de soutenir de manière optimale la transition entre une formation professionnelle initiale, une formation en école moyenne ou des études et le monde du travail ou des formations subséquentes, les efforts menés dans le cadre de la transition II doivent être renforcés. Ainsi,

¹¹ Correspond à la 9^e année dans la partie germanophone du canton

l'Orientation professionnelle et personnelle (OP) a élaboré, de concert avec les écoles moyennes et les écoles professionnelles, des références concernant l'orientation éclairée et le conseil des élèves. Celles-ci sont mises en pratique dans les écoles. Lors de la transition vers le monde du travail, une collaboration étroite est établie avec les autorités du marché du travail. S'agissant du passage au degré tertiaire, des bases relatives au choix de la formation ont été définies, dans le but notamment de réduire le nombre d'abandons et d'encourager les élèves à ne pas choisir une formation en fonction des stéréotypes de genre.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet sous l'entrée correspondante qui figure à l'adresse suivante : www.erz.be.ch/strategie-formation.

Réforme du financement de la formation professionnelle supérieure et libre circulation des étudiants et étudiantes

⇒ **Le projet est en cours de mise en œuvre.**

Grâce à l'adoption de la modification de la loi sur la formation professionnelle en mars 2014 (LFOP ; RSB 435.11) et à l'adhésion à l'Accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures (AES) en septembre 2014, le financement des écoles supérieures s'effectuera au moyen de forfaits. Les étudiants et étudiantes bénéficieront en outre de la libre circulation entre les cantons. Dans le même temps, les distorsions de concurrence entre prestataires cantonaux et prestataires privés seront supprimées. Une solution transitoire, comprenant le versement de forfaits aux prestataires, a en outre été élaborée pour soutenir les cours préparatoires aux examens professionnels fédéraux (EP) et aux examens professionnels fédéraux supérieurs (EPS). La Confédération proposera en effet *prochainement* une réglementation en la matière. Si les nouvelles formes de financement permettent de percevoir davantage de subventions fédérales, la formation professionnelle supérieure sera consolidée sur le long terme.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce sujet sous l'entrée correspondante qui figure à l'adresse suivante : www.erz.be.ch/strategie-formation.

Acquisition de qualifications de base au moyen de la formation continue

⇒ **Le projet est en cours de mise en œuvre.**

Des programmes d'apprentissage sont préparés et mis à disposition des adultes défavorisés au niveau de la formation afin qu'ils puissent combler leurs lacunes dans les compétences de base et préserver ou améliorer leur employabilité. Ces formes d'enseignement destinées aux adultes se fondent sur un apprentissage individuel et sur un apprentissage structuré dans le cadre de cours axés sur les besoins de l'entreprise et sont soutenues au moyen d'une plateforme Internet. La Direction de l'instruction publique s'associe en outre aux efforts intercantonaux visant à lever les obstacles à la fréquentation de formations dans le domaine des compétences fondamentales. Dans le canton de Berne, l'encouragement de l'apprentissage des langues pour les adultes migrants est coordonné selon les besoins dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle (CII), sous la houlette de la Direction de l'instruction publique.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet à l'adresse suivante : www.erz.be.ch/formation-continue.

Plan d'études pour la maturité professionnelle

⇒ Le projet est achevé.

A la fin du mois de décembre 2012, le nouveau plan d'études cadre fédéral pour la maturité professionnelle a été adopté. La Confédération entend ainsi renforcer la maturité professionnelle à l'échelle nationale comme à l'échelle internationale. Pour ce faire, elle a défini trois objectifs stratégiques : comparabilité et qualité élevée des diplômes au niveau intercantonal, aptitude générale pour entreprendre des études et orientation sur les compétences. Bien que le taux de maturités professionnelles se situe, dans le canton de Berne, au-dessus de la moyenne suisse, Berne souhaite profiter de ces innovations, en particulier pour consolider la MP1 (enseignement de maturité pendant l'apprentissage). Malgré les prescriptions strictes de la Confédération, les écoles disposent de marges de manœuvre dans l'application du plan d'études cadre. Les collèges de discipline des écoles de maturité professionnelle germanophones ont d'ailleurs spécifié conjointement à l'échelle cantonale les contenus à mettre en œuvre. Ces travaux ont ensuite été utilisés pour élaborer les plans d'études cantonaux, lesquels ont été approuvés puis édictés par le Directeur de l'instruction publique. Ils entreront en vigueur à la rentrée 2015. Le Directeur de l'instruction publique a par ailleurs décidé, sur la base de considérations liées à la politique régionale, d'opérer quelques changements concernant les offres proposées sur les différents sites.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet sous l'entrée correspondante qui figure à l'adresse suivante : www.erz.be.ch/strategie-formation.

2.3 Enseignement supérieur

La révision de la législation sur l'Université en 2010 ainsi que les modifications indirectes de la loi sur la Haute école spécialisée bernoise et de la loi sur la Haute école pédagogique germanophone de Berne (PHBern) ont permis, ces dernières années, d'affirmer l'autonomie des hautes écoles. Désormais, celles-ci peuvent prendre individuellement des décisions en matière d'organisation, de personnel ou de finances, ce qui leur permet de réagir rapidement et de manière ciblée aux changements dynamiques opérés dans les domaines de l'enseignement et de la recherche et d'être mieux armées pour faire face à la concurrence intercantonale et internationale. Le pouvoir innovateur du canton s'en trouve renforcé.

Les priorités de développement des hautes écoles sont définies dans leurs mandats de prestations. Dans ce cadre, l'Université étend ses activités déjà très fructueuses d'acquisition de fonds de tiers pour la recherche et met l'accent sur le développement durable, l'encouragement de la relève scientifique et l'offre de formation continue. L'actuel mandat de prestations de la Haute école spécialisée bernoise prévoit quant à lui le développement des axes d'études interdisciplinaires et, partant, des offres de formation transdisciplinaires ainsi que la définition de pôles pour la recherche appliquée. Pour sa part, la Haute école pédagogique germanophone consolide son enseignement de même que la recherche appliquée et développement. Elle entretient et renforce par ailleurs sa collaboration étroite avec les établissements de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II.

Renforcer l'autonomie des hautes écoles

⇒ Le projet est achevé.

La révision partielle de la législation sur l'Université, de la loi sur la Haute école spécialisée bernoise et de la loi sur la Haute école pédagogique germanophone de Berne, entreprise en juin 2010, affirme l'autonomie des hautes écoles et leur confère davantage de responsabilités. Les hautes écoles sont désormais seules compétentes pour l'engagement de leurs collaborateurs et collaboratrices, à l'exception des personnes exerçant des fonctions de direction. L'objectif principal de la révision, à savoir le passage du modèle de financement au système de subventionnement sur la base d'un mandat de prestations, a également été concrétisé pour les trois hautes écoles du canton. En respectant les principes fixés par le Conseil-exécutif, les hautes écoles tiennent une comptabilité propre et déterminent elles-mêmes les dépenses d'investissement et de fonctionnement nécessaires à l'enseignement et à la recherche ainsi qu'à la formation continue et aux services.

Vous trouverez les bases légales relatives à l'autonomie des hautes écoles sous l'entrée correspondante qui figure à l'adresse suivante : www.erz.be.ch/strategie-formation.

Réorganisation de la Haute Ecole Pédagogique de Berne, du Jura et de Neuchâtel (HEP-BEJUNE)

⇒ Le projet est achevé.

La participation du canton de Berne à la HEP-BEJUNE permet aux étudiants et étudiantes francophones de suivre en français la formation au métier d'enseignant et d'enseignante de l'école obligatoire ou du degré secondaire II, ainsi que des formations continues. L'établissement a procédé à une réorganisation de ses sites. Désormais, la formation au métier d'enseignant et d'enseignante des degrés secondaires I et II, les formations complémentaires, les formations continues et les activités de recherche sont concentrées à Bienne.

Vous trouverez de plus amples informations concernant la HEP-BEJUNE sur son site Internet : www.hep-bejune.ch.

Réorganisation de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)

⇒ **Le projet est achevé.**

Le 1^{er} janvier 2013, une nouvelle convention intercantonale sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) est entrée en vigueur, entraînant une réorganisation de l'école. Le Comité stratégique de la HES-SO a été converti en un Comité gouvernemental, qui a pris en charge la conduite stratégique de l'école (les cantons partenaires sont Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud). Les différents sites de la HES-SO disposent ainsi d'une plus grande autonomie. Suite à la réorganisation de la HES-SO, il a fallu adapter et compléter la Convention concernant la Haute Ecole ARC Berne-Jura-Neuchâtel (HE-ARC) afin de garantir la participation du canton de Berne à la HES-SO. L'objectif de cette participation, via la HE-ARC, est d'une part d'offrir aux étudiants et étudiantes bernois de langue française une formation de haute école en français et d'autre part de promouvoir la proximité de la formation avec le tissu économique et industriel régional.

Vous trouverez de plus amples informations concernant la HES-SO sur son site Internet : www.hes-so.ch.

Concentration des sites à la Haute école spécialisée bernoise

⇒ **Le projet est en cours d'élaboration.**

En novembre 2011, le Conseil-exécutif a présenté au Grand Conseil un rapport sur la procédure relative à la concentration des sites à la Haute école spécialisée bernoise, concentration qui s'imposait de toute urgence. Le Grand Conseil a adopté ce rapport lors de sa session de mars 2012 et a formulé des déclarations de planification. Il a notamment proposé de regrouper les départements « Technique et informatique » et « Architecture, bois et génie civil » en un seul site à Bienne. Le crédit d'étude destiné au campus technique à Bienne a été approuvé par le Grand Conseil lors de la session de juin 2014.

Le Grand Conseil a en outre confié le mandat de réexaminer le projet de concentration des filières sur les sites de Berne et de Berthoud, demandant par là même que le site de Berthoud soit conservé. Ce réexamen sera terminé d'ici la fin du premier semestre 2017, date à laquelle le crédit d'exécution sera soumis au Grand Conseil.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet sous l'entrée correspondante qui figure à l'adresse suivante : www.erz.be.ch/strategie-formation.

2.4 Thèmes concernant plusieurs degrés d'enseignement

Les thèmes qui ne peuvent pas être attribués à un seul office de la Direction de l'instruction publique englobent en particulier des projets qui concernent plusieurs degrés d'enseignement ou qui associent des aspects scolaires à des éléments culturels.

Améliorer l'accès aux bourses d'études

⇒ **Le projet est en cours d'élaboration.**

Les bourses d'études contribuent fortement à accroître l'égalité des chances. Les personnes disposant de moyens financiers modestes se verront faciliter l'accès à la formation post-obligatoire grâce à des subsides. Etant donné que le financement d'une formation ne représente pas uniquement une charge lourde à supporter pour les familles moins aisées, les personnes issues de la classe moyenne inférieure pourront également bénéficier de subsides à l'avenir. Grâce à ces mesures, le canton de Berne augmentera le nombre de bourses octroyées par habitant et habitante, domaine dans lequel il se situe actuellement nettement en dessous de la moyenne suisse. Afin de garantir l'harmonisation des régimes de bourses d'études en Suisse, il a par ailleurs adhéré, au 1^{er} août 2011, à l'accord intercantonal correspondant (concordat sur les bourses d'études).

Depuis que le Conseil-exécutif du canton de Berne a décidé en 2010 de faire de la lutte contre la pauvreté l'un des objectifs de son programme de législature, des efforts sont menés afin de mieux coordonner le régime des bourses et le régime de l'aide sociale. Il s'agit d'accroître l'égalité des chances dans le domaine de la formation et de contribuer à prévenir la pauvreté. Les dispositions du concordat sur les bourses d'études seront intégrées dans une ordonnance, qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} août 2017. Celle-ci réglera également les mesures visant à faciliter l'accès aux subsides et à harmoniser le régime des bourses d'études et le régime de l'aide sociale.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet sous l'entrée correspondante qui figure à l'adresse suivante : www.erz.be.ch/strategie-formation.

Education et culture

⇒ **Le projet est en cours de mise en œuvre.**

Le programme Education et culture associe des éléments de la Stratégie culturelle du canton de Berne et de la Stratégie cantonale de la formation en permettant à des élèves de l'école enfantine à l'école primaire et secondaire en passant par les écoles moyennes et professionnelles d'avoir davantage de contacts avec la création artistique. Ce programme contribue en outre à réduire les inégalités entre les zones rurales et les centres urbains et prend en compte les particularités de la partie francophone du canton. En 2011, le Grand Conseil a décidé de tester le programme pendant une phase pilote de quatre ans (jusqu'à la fin de l'année scolaire 2014-2015) et de le faire accompagner et examiner par une équipe d'évaluation externe. Le rapport final de cette évaluation a été publié et est globalement très positif.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet à l'adresse suivante : www.be.ch/educationetculture.

Education et technique, éveiller l'intérêt pour les professions STIM !

⇒ **Le projet est en cours de mise en œuvre.**

Au travers du projet Education et technique, la Direction de l'instruction publique et la Direction de l'économie publique entendent contribuer à atténuer la pénurie de spécialistes STIM¹² en éveillant l'intérêt des enfants, des jeunes, des parents et des membres du corps enseignant pour les contenus STIM et en montrant la diversité des professions qui y ont trait. Ce projet encourage les partenariats entre les établissements de la scolarité obligatoire et les entreprises, grâce auxquels le secteur de la formation et le monde du travail pourront nouer des contacts durables et bénéfiques pour tous. Un essai pilote est par ailleurs mené dans trois gymnases afin d'aiguiser l'intérêt des jeunes hommes et des jeunes femmes pour les problématiques STIM par le biais de mesures d'encouragement ciblées. Le projet se termine à la fin de l'année 2015. L'encouragement des disciplines STIM sera poursuivi par la suite dans les différents offices de la formation.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet à l'adresse suivante :
www.erz.be.ch/stim.

¹² STIM est l'abréviation de Sciences expérimentales, Technique, Informatique, Mathématiques.

2.5 Politique du personnel

Ces dernières années, des améliorations importantes ont été réalisées dans le domaine des conditions de travail et d'engagement du corps enseignant grâce à la révision de la législation sur le corps enseignant. Ces améliorations permettront par ailleurs de faire face au besoin accru d'enseignants et d'enseignantes de la scolarité obligatoire attendu ces prochaines années. Il était nécessaire d'agir avant tout dans le domaine de la progression salariale. Par le passé, celle-ci n'a en effet pas suivi l'évolution enregistrée dans les cantons voisins ni l'augmentation croissante de la charge de travail.

Conditions d'engagement du corps enseignant

⇒ Le projet est achevé.

L'une des priorités du Conseil-exécutif était et est toujours d'assurer une progression salariale fiable et un traitement concurrentiel pour le corps enseignant. Entrée en vigueur le 1^{er} août 2014, la révision de la loi sur le statut du corps enseignant (LSE) a permis de créer les conditions nécessaires en la matière¹³. A l'avenir, suffisamment de moyens financiers seront ainsi mis à disposition pour la progression salariale individuelle des enseignants et enseignantes afin que ces derniers puissent de nouveau atteindre le plafond de leur classe de traitement au cours de leur carrière. La révision de la législation sur le corps enseignant a en outre apporté d'autres améliorations pour certaines catégories d'enseignants et enseignantes, dont la plus importante est l'harmonisation de la classe de traitement des enseignants et enseignantes d'école enfantine avec celle des enseignants et enseignantes du primaire.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce sujet à l'adresse suivante :

www.erz.be.ch/lse.

Renforcement et soutien des directions d'école et des membres du corps enseignant

⇒ Le projet est achevé.

Depuis 2009, la Direction de l'instruction publique met des leçons dites SOS à la disposition des écoles confrontées à des problèmes sociaux complexes et à des défis éducatifs. Les maîtres et maîtresses de classe de la scolarité obligatoire peuvent aussi bénéficier provisoirement de leçons supplémentaires, qui permettent d'apporter une aide rapide et sans formalités sur le terrain lorsque la gestion d'une classe et l'accomplissement du mandat éducatif s'avèrent difficiles. Le canton apporte par ailleurs un soutien financier aux communes dans la mise en œuvre du travail social en milieu scolaire. Depuis le 1^{er} août 2013, les secrétariats d'école sont en outre obligatoires dans toutes les communes afin de décharger les directions d'école. Enfin, des auxiliaires de classe sont engagés à l'école enfantine depuis l'année scolaire 2014-2015. Les conditions d'engagement des directions d'école de la scolarité obligatoire ont de surcroît été améliorées. A compter du 1^{er} août 2015, le degré d'occupation des membres de direction d'école ne sera ainsi plus calculé en fonction de l'évolution annuelle du nombre d'élèves.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce sujet à l'adresse suivante :

www.erz.be.ch/ecole-obligatoire.

¹³ Voir chapitre 3.2.1

3 Orientations stratégiques de la politique bernoise de la formation

Garantir une formation de qualité dans une société aussi complexe que la nôtre constitue un défi. La formation est un enjeu capital pour le développement social et économique du canton de Berne comme pour le bien-être de sa population.

Comme mentionné au chapitre 1.1, une formation de qualité présuppose une politique fondée sur la confiance et le soutien. On attend des enseignants et enseignantes qu'ils transmettent aux enfants, jeunes et adultes à leur charge de la confiance en leurs propres capacités et en l'avenir et qu'ils les soutiennent au mieux dans leurs processus d'apprentissage.

Ce qu'un supérieur attend de ses collaborateurs et collaboratrices, il doit aussi se l'imposer à lui-même. C'est pourquoi le canton de Berne souhaite mener une politique fondée sur la confiance et le soutien vis-à-vis des collaborateurs et collaboratrices des institutions de formation.

Une formation de qualité repose en premier lieu sur un enseignement de qualité, qui se développe uniquement lorsque les relations entre personnes en formation et enseignants et enseignantes sont bonnes. On peut même dire que la formation se bâtit autour de la relation humaine, et ce à tous les niveaux de la formation. Or, des changements trop fréquents dans les structures et le cadre financier compliquent ce travail relationnel.

Dans les années à venir, priorité sera donnée, dans le canton de Berne, au développement de l'enseignement, à la mise en place de conditions d'engagement et de travail compétitives et à la garantie d'un cadre de travail stable, ce qui comprend également des salaires compétitifs. Il s'agira donc de poursuivre et de consolider la politique de stabilisation actuelle. Renoncer à de nouveaux changements structurels de fond dans le domaine de la formation s'appuie sur la conviction qu'une formation de qualité est en premier lieu le fruit de la motivation des personnes actives dans les institutions de formation et se fonde sur un cadre de travail stable et sur des espaces de liberté permettant l'innovation. Suite à différentes réformes, le système de formation bernois dispose aujourd'hui de structures adaptées et efficaces.

3.1 Développement de l'enseignement au travers du dialogue pédagogique

Au cours des années à venir, le canton de Berne souhaite aider davantage les membres du corps enseignant et de direction d'école, qui possèdent des connaissances pédagogiques éprouvées, à se concentrer plus particulièrement sur le développement de l'école et de l'enseignement. Les enseignants et enseignantes constatent régulièrement dans quels domaines leur manière d'enseigner porte des fruits. Ils décèlent également la nécessité d'agir ou de changer et font évoluer leur enseignement en conséquence. L'école et l'enseignement se développent tous les jours. L'objectif stratégique consiste à instaurer et à encourager un dialogue à cet égard entre les directions d'école, les membres du corps enseignant, les institutions de formation et la Direction de l'instruction publique, afin que tous les acteurs et actrices puissent investir leurs forces dans ce domaine. De la sorte, le développement de l'école et de l'enseignement est encouragé et évolue selon la situation sur le terrain. C'est pourquoi la Direction de l'instruction publique souhaite permettre un dialogue pédagogique entre toutes les parties prenantes.

Les acteurs et actrices bernois de la formation continueront à fournir des prestations de qualité s'ils sont convaincus par leur travail et éprouvent de la joie à exercer leur activité. C'est ainsi qu'ils pourront motiver leurs élèves de manière optimale et développer des formes d'enseignement et d'organisation scolaire visant à soutenir au mieux le processus d'apprentissage des enfants, des jeunes et des adultes. De cette manière également, la qualité et la capacité d'innovation de la formation dans le canton de Berne sont assurées.

Afin que les membres du corps enseignant et de direction d'école puissent effectuer leur travail avec plaisir et motivation, il faut qu'ils puissent utiliser les espaces de liberté dont ils dis-

posent et qu'ils se sentent pris au sérieux. A ce propos, il est essentiel qu'ils puissent participer activement aux changements, même lorsque ceux-ci sont initiés à l'extérieur des écoles. C'est pourquoi le canton de Berne a décidé de faire du dialogue pédagogique l'une des priorités de sa politique de la formation dans les années à venir. Ce dialogue représente en effet un instrument qui permet le développement de la formation par les institutions actives dans ce domaine et les enseignants et enseignantes, en collaboration avec la Direction de l'instruction publique. Les membres du corps enseignant et les écoles se voient ainsi offrir la possibilité d'échanger sur le développement de l'enseignement et de l'école et de prendre la mesure des marges de manœuvre dont ils disposent. Les canaux et les formats déjà existants doivent être utilisés de manière ciblée et complétés afin que le développement pédagogique du système éducatif soit poursuivi selon les différents besoins, et ce à tous les degrés d'enseignement.

Cette démarche du dialogue pédagogique repose sur le principe suivant : si tout un chacun est invité à y participer, chaque école sera libre de déterminer dans quelle mesure elle souhaite s'investir dans ce dialogue. Il ne s'agit donc pas d'un projet de réforme introduit de manière généralisée. Il ne s'agit pas non plus d'une tâche supplémentaire portée au cahier des charges des enseignants et enseignantes et des membres de direction d'école. Le dialogue pédagogique s'inscrira dans le cadre du développement actuel de l'enseignement et de l'école, qu'il complètera et enrichira.

3.1.1 Ecole obligatoire

Une des priorités de l'école obligatoire ces prochaines années sera le développement de l'enseignement. Grâce au dialogue pédagogique, la Direction de l'instruction publique entend, en collaboration étroite avec les hautes écoles pédagogiques mais aussi, si possible, avec les syndicats d'enseignants et d'enseignantes, créer les incitations nécessaires à faire évoluer les pratiques d'enseignement et à innover dans ce domaine.

Des plateformes seront mises à la disposition du corps enseignant et des écoles afin de leur permettre d'échanger sur les nouvelles possibilités d'enseignement, d'identifier les marges de manœuvre dont ils disposent et si nécessaire de les étendre. Différents instruments existants, parmi lesquels les manifestations régionales avec les inspections scolaires, le forum des enseignants et enseignantes organisé par la PHBern ou encore les bourses aux idées dans les régions mises sur pied par les inspections scolaires, seront employés de manière ciblée pour que les écoles et le corps enseignant puissent échanger des exemples de bonnes pratiques.

Le développement in situ de l'enseignement est un projet qui permettra à certaines écoles d'être soutenues dans leur démarche de développement. Deux autres projets de ce type (*Des équipes pédagogiques au service des apprentissages*¹⁴ et *Pilotage par leçons*) ont quant à eux pour objectif d'accroître les connaissances en matière de pilotage des écoles. Parallèlement, une *Journée de l'école* sera organisée chaque année lors de laquelle des exemples d'enseignement réussi seront présentés sous forme de brefs portraits filmés – des approches les plus osées et les plus innovantes aux mesures les plus « simples » qui ont apporté un vrai plus à l'enseignement. Ces exemples seront mis à la disposition de toutes les personnes intéressées en DVD et sur un site Internet, et ce également dans l'optique de montrer ce qui se fait de bien dans les écoles bernoises. Il n'est pas question, par cette initiative, de décerner un quelconque prix de la meilleure école pour récompenser les plus innovantes, mais d'honorer la variété des pratiques d'enseignement. La diffusion de ces bonnes pratiques promeut non seulement les échanges entre les écoles et la naissance de nouvelles idées mais constitue aussi un signe de considération et de reconnaissance pour le travail des écoles de notre canton. L'accent est mis ici sur le plaisir à travailler dans la transmission d'une formation de qualité.

¹⁴ www.erz.be.ch/dialogue

L'introduction du *Lehrplan 21* dans les établissements de la scolarité obligatoire de la partie germanophone du canton sera une occasion supplémentaire de développer l'enseignement. Le passage d'une orientation sur les objectifs d'apprentissage, telle que la prévoyaient le plan d'études de 1995 et le plan d'études de l'école enfantine, à une orientation sur les compétences, telle qu'elle est mise en avant dans le nouveau plan d'études, exige des écoles une démarche individuelle qui sera déterminée par leurs propres besoins.

Grâce à la conception moderne du plan d'étude de 1995, l'introduction du *Lehrplan 21* ne devrait toutefois pas constituer un virage à 180 degrés pour les écoles germanophones du canton de Berne. Le *Lehrplan 21* n'apportera pas de nouveautés fondamentales, mais donnera plutôt aux enseignants et enseignantes l'occasion d'évaluer les résultats de leur enseignement à l'aide des objectifs de compétences et de l'améliorer encore au cours d'un processus pluriannuel. Il appartiendra aux directions d'école, dans les prochaines années, de définir la manière dont ce processus sera mené dans leur établissement. Durant la phase d'introduction qui durera jusqu'à l'été 2022, chaque enseignant et chaque enseignante disposera d'un maximum de 20 jours à consacrer à sa formation continue et au développement de son enseignement (cf. modalités de la formation continue dans le contexte du *Lehrplan 21*¹⁵).

3.1.2 Ecoles moyennes

Dans les écoles moyennes, les enseignants et enseignantes disposent d'une large marge de manœuvre pour mettre en œuvre les différents plans d'études. Le développement de l'enseignement dans les écoles et dans les collèges de discipline revêt à cet égard une importance capitale. Il s'agit d'utiliser ces espaces de liberté. Dans le cadre du dialogue pédagogique, les acteurs et actrices de la formation peuvent également échanger leurs expériences avec leurs collègues d'autres écoles afin de les faire profiter de leurs projets de développement. Des canaux adaptés doivent être mis en place pour inviter les enseignants et enseignantes, en collaboration avec d'autres collègues, à réfléchir à leur enseignement et à le faire évoluer.

Des expériences ont déjà été réalisées dans ce domaine grâce au projet cantonal Plus d'autonomie dans l'apprentissage. Le recours à la formation initiale et à la formation continue ainsi que le suivi scientifique dont a bénéficié ce dernier permettront encore d'approfondir le dialogue à propos de l'enseignement. Des initiatives similaires sont possibles dans le domaine de la promotion des STIM et dans le cadre de l'adaptation de l'enseignement des langues au gymnase aux nouvelles conditions résultant de l'avancement de l'enseignement des langues étrangères à l'école obligatoire. Le renforcement d'une culture de l'examen commun permettra par ailleurs de favoriser la réflexion sur l'évaluation, laquelle jouit d'un large soutien.

Comme à l'école obligatoire, il est par ailleurs question d'exploiter et d'étendre les plateformes existantes visant à échanger des exemples de développement de l'école et de l'enseignement. Le dialogue à cet égard est en outre renforcé par les séminaires des collèges cantonaux de discipline et les manifestations regroupant l'ensemble des enseignants et enseignantes d'écoles moyennes du canton, et le cas échéant des représentants et représentantes des hautes écoles. Il est important que les initiatives émanant d'enseignants, d'enseignantes ou de directions d'école soient valorisées et reconnues. Les écoles moyennes participeront elles aussi à la *Journée de l'école* mentionnée précédemment ainsi qu'aux projets de films présentant des exemples de bonnes pratiques.

Le dialogue pédagogique constitue par ailleurs un instrument important pour l'élaboration et la mise en œuvre du nouveau plan d'études pour la formation gymnasiale et du plan d'études germanophone pour l'école de culture générale. Compte tenu de la concentration de la forma-

¹⁵ www.erz.be.ch/lehrplan21 (en allemand)

tion en école moyenne sur quelques sites, il est possible d'impliquer directement des enseignants et enseignantes dans l'élaboration des plans d'études. Le contenu et les modalités des filières de formation pourront ainsi être fixés dans le cadre d'un dialogue faisant intervenir le corps enseignant, les directions d'école, la commission cantonale d'examen, les didacticiens et didacticiennes des disciplines et la Direction de l'instruction publique. La même démarche sera appliquée aux éventuels travaux faisant suite au projet « Maturité gymnasiale – garantie à long terme de l'accès sans examen aux hautes écoles » de la CDIP (cf. chap. 2.2).

3.1.3 Formation professionnelle

La réussite de la formation professionnelle réside dans la collaboration étroite entre les trois lieux de formation : l'école professionnelle, l'entreprise formatrice et les cours interentreprises. Cela implique qu'un dialogue s'établisse entre les écoles et les milieux économiques et les organisations du monde du travail (OrTra). Les compétences qui sont transmises dans ces trois lieux doivent être coordonnées. Dans la pratique, on parle de coopération entre les différents lieux d'apprentissage.

Les écoles professionnelles sont en permanence confrontées aux nouvelles exigences du marché du travail et sont contraintes de s'y adapter. Elles sont tenues, ce faisant, de se conformer aux conditions et aux objectifs fixés dans les ordonnances fédérales de formation, dans les plans d'études et dans les conventions de prestations conclues avec la Direction de l'instruction publique.

Dans ce cadre, elles peuvent néanmoins utiliser des marges de manœuvre pour développer leur enseignement. Il s'agit ici aussi de mettre en place et de consolider des plateformes d'échange. Les écoles professionnelles sont en outre invitées à participer à la *Journée de l'école* évoquée précédemment.

L'un des aspects essentiels de la formation professionnelle est l'accompagnement des jeunes. Le dialogue entre les écoles professionnelles, les élèves, les formateurs et formatrices, les entreprises formatrices et les parents constitue ainsi un élément décisif dans la réussite de la formation. Celui-ci doit continuer à être entretenu et encouragé.

3.1.4 Enseignement supérieur

Les rapports de concurrence et de coopération qui unissent les hautes écoles à l'échelle nationale comme internationale les poussent à développer constamment les méthodes et les contenus de leur enseignement, en lien étroit avec la recherche. L'autonomie des hautes écoles bernoises a ainsi été accrue pour qu'elles puissent relever ces défis. L'idée centrale du dialogue pédagogique, soit le développement de la formation par les institutions de formation elles-mêmes, y est donc déjà mise en œuvre avec succès, notamment dans le cadre d'une coopération entre les hautes écoles de différents types en ce qui concerne la formation continue et la recherche relatives à la didactique universitaire. Les milieux politiques évitent délibérément d'intervenir dans la fixation des priorités liées à la recherche et à l'enseignement. Leur principale mission consiste à garantir un cadre d'exercice stable et à soutenir les évolutions positives. Ils savent en effet que ce n'est pas en prescrivant les contenus en matière d'enseignement et de recherche qu'ils feront progresser les performances des hautes écoles mais bien plus en offrant au personnel de ces écoles des conditions de travail optimales et un cadre stable pour exercer ses activités.

Dans sa Stratégie 2021, l'Université de Berne a fixé des priorités de travail claires et mis l'accent sur le développement de l'enseignement, qui constitue un objectif stratégique à ce degré de formation au même titre que dans les autres.

Consolider la qualité de l'enseignement ainsi que la recherche appliquée et le développement sera le premier objectif de la Haute école spécialisée bernoise dans les années à venir.

L'interdisciplinarité, l'une des forces de la haute école, constituera le deuxième axe de travail et sera renforcée.

Dans le cadre de sa Stratégie 2014-2017, la PHBern a quant à elle décidé de mettre l'accent sur une formation initiale et une formation continue qui répondent aux exigences d'une haute école, qui soient axées sur les compétences et en lien avec la pratique. Elle se positionne en particulier comme une partenaire importante dans le développement des écoles et de l'enseignement à tous les degrés. En ce qui concerne les écoles et les enseignants et enseignantes de la partie francophone du canton, c'est la HEP-BEJUNE qui assume ce rôle de partenaire.

3.2 Mise en place de conditions de travail et d'engagement compétitives

Pour prospérer, il est crucial qu'un canton offre des conditions de travail et d'engagement compétitives aux enseignants et enseignantes. De cette manière, il peut accroître son attractivité en tant qu'employeur fiable dans le domaine de la formation et renforcer la motivation de ses collaborateurs et collaboratrices.

3.2.1 Garantie d'une progression salariale adaptée

Ces dernières années, le monde politique bernois a pris conscience que la progression salariale des collaborateurs et collaboratrices de l'administration était depuis longtemps bien trop faible. Il est arrivé à la conclusion que le problème ne concernait pas le système de rémunération en soi, qui offre des traitements minimum et maximum concurrentiels, mais plutôt l'augmentation insuffisante des traitements au cours de la carrière. Le compromis sur les traitements atteint lors de la session de septembre 2013 et la stabilisation de la planification financière apportée par l'examen des offres et des structures (EOS) 2014 ont permis de dégager de nouveau 1,5 pour cent de la masse salariale chaque année pour la progression individuelle des traitements, à laquelle s'ajoutera une éventuelle compensation du renchérissement. Grâce à ces nouvelles conditions plus favorables, les traitements pourront redevenir concurrentiels à moyen et à long termes.

L'une des tâches principales du gouvernement dans le domaine de la formation consistera, au cours des prochaines années, à octroyer et à assurer la progression salariale prévue. Cette mission est fondamentale pour que le canton de Berne, en qualité de canton de formation, prospère.

3.2.2 Ecole obligatoire et degré secondaire II

Outre la garantie d'une progression salariale adaptée, il faut également encore améliorer les conditions de travail et d'engagement des enseignants et enseignantes de tous les degrés. Ces derniers ont non seulement besoin de disposer d'espaces de liberté suffisants (cf. chap. 3.1), mais aussi de suivre des formations initiales et continues orientées sur leurs besoins, ainsi que d'être déchargés lorsqu'ils atteignent leurs limites.

A l'école obligatoire et au degré secondaire II, il s'agit avant tout de diminuer, dans la mesure du possible, la charge de travail des membres du corps enseignant, qui est due à la diversification croissante de leur métier. Le bien-être des enseignants et enseignantes et la qualité de la formation dispensée peuvent être fortement influencés par le fait que les membres du corps enseignant sont effectivement surchargés ou ont l'impression de l'être. C'est là qu'il faut intervenir.

En se fondant sur une motion de la commission du Grand Conseil chargée de la révision de la loi sur le statut du corps enseignant (LSE), la Direction de l'instruction publique élaborera un rapport abordant ces problématiques. Celui-ci présentera une comparaison du statut du corps enseignant de différents cantons et indiquera quels domaines doivent encore être optimisés et adaptés. Ce document de référence devrait être disponible à la fin de l'année 2016. C'est sur cette base que d'éventuelles mesures seront déterminées et discutées.

Depuis quelque temps déjà, différentes mesures ont été mises en place afin de décharger les membres du corps enseignant. A l'école enfantine, l'objectif est de soutenir les enseignants et enseignantes qui le désirent dans l'accomplissement des tâches d'encadrement au cours du premier trimestre, qui est souvent particulièrement exigeant. Des auxiliaires de classe sont par exemple engagés à cet effet. A l'école primaire et au degré secondaire I, il convient d'examiner, dans la partie germanophone du canton, dans quelle mesure il sera possible, dans le cadre de l'introduction du *Lehrplan 21*, de décharger les enseignants et enseignantes concernant l'évaluation et les décisions d'orientation. Par ailleurs, le recours aux leçons SOS en cas de situation particulièrement difficile continuera à garantir un soutien sans bureaucratie à court terme. Le projet pédagogique « Des équipes pédagogiques au service des apprentissages » vise, quant à lui, à développer des connaissances en matière de pilotage ainsi qu'à déterminer si et de quelle façon il est possible de décharger les membres du corps enseignant grâce à un regroupement des diverses mesures de soutien. Enfin, il faut également étudier la forte charge de travail qui pèse sur les directions d'école. Ces dernières jouent un rôle essentiel dans le développement de la formation dans notre canton.

Au degré secondaire II, les enseignants et enseignantes peuvent si nécessaire être déchargés par l'attribution de pourcentages de poste à partir du pool destiné aux tâches spéciales. Il s'agira par ailleurs d'examiner si les ressources actuelles sont suffisantes en cas d'augmentation des tâches, par exemple dans le domaine de l'intégration. Les formations continues peuvent également contribuer à décharger les membres du corps enseignant, leur donner des pistes pour développer leur enseignement et leur permettre d'entrer en contact les uns avec les autres.

Pour finir, se pose la question de savoir dans quelle mesure la tendance croissante au travail à temps partiel complexifie l'organisation scolaire, entraîne une augmentation du travail de coordination et nuit à la relation entre membres du corps enseignant et élèves à l'école obligatoire comme au degré secondaire II. S'agissant de l'école obligatoire, le projet pédagogique « Des équipes pédagogiques au service des apprentissages » susmentionné tentera de déterminer des formes alternatives de collaboration.

Ces sujets seront traités ces prochaines années au sein de la Direction de l'instruction publique, indépendamment de l'élaboration du rapport évoqué précédemment relatif aux conditions d'engagement des membres du corps enseignant dans les différents cantons.

3.2.3 Enseignement supérieur

Grâce au système de subventionnement, les hautes écoles disposent d'une plus grande autonomie, laquelle se manifeste en partie dans les conditions de travail et d'engagement. Ces établissements fixent leurs priorités en matière de politique du personnel dans leur stratégie. Ils doivent bénéficier de conditions financières stables afin de pouvoir garantir de bonnes conditions de travail et d'engagement.

Les trois hautes écoles ont pour priorité de promouvoir la relève. Ce faisant, chacune d'entre elle doit faire face à des défis spécifiques. La Stratégie 2021 de l'Université de Berne prévoit que davantage de postes dans le corps intermédiaire soient proposés aux étudiants et étudiantes doués et que la carrière académique des personnes employées dans le corps intermédiaire soit encouragée. Pour ce faire, il est nécessaire que l'Université offre des conditions d'engagement adaptées aux chercheurs et chercheuses et dispose de programmes de promotion solides pour assurer la relève scientifique. L'amélioration des conditions d'encadrement revêt une importance majeure à cet égard. Les personnes employées dans le corps intermédiaire doivent en effet être déchargées et les jeunes candidats et candidates à la relève mieux identifiés et encouragés.

A l'heure actuelle, les hautes écoles spécialisées n'arrivent pas à recruter suffisamment de jeunes scientifiques ayant un profil répondant à leurs spécificités. Le besoin de relève ne peut

donc être satisfait que par des diplômés universitaires, qui doivent néanmoins commencer par acquérir l'expérience pratique répondant au profil de compétences recherché dans les hautes écoles spécialisées. La Haute école spécialisée bernoise a ainsi fait de l'encouragement de sa propre relève une priorité.

Comme les exigences en matière de qualification des enseignants et enseignantes de la PHBern sont élevées et multiples, il est difficile d'en recruter. Ces exigences sont régies par les règlements de reconnaissance de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Ainsi, les membres du corps enseignant doivent être titulaires d'un diplôme de haute école et posséder les aptitudes didactiques et méthodologiques requises dans le domaine de la formation des adultes. L'enseignement dans les branches propres au métier d'enseignant ou d'enseignante requiert en outre, en règle générale, un diplôme d'enseignement et une expérience professionnelle de plusieurs années. A l'échelle nationale, il est prévu de créer des centres de didactique disciplinaire pour offrir des possibilités aux futurs membres du corps enseignant de se qualifier. Ces centres contribueront à ce qu'à l'avenir aussi le canton de Berne dispose de suffisamment d'enseignants et d'enseignantes qualifiés dans le domaine de la formation du corps enseignant.

3.2.4 Infrastructures

De bonnes infrastructures, notamment en ce qui concerne les bâtiments et les technologies de l'information et de la communication, contribuent fortement à la qualité de la formation, et ce, quel que soit le degré d'enseignement. Il est donc important de prêter une attention particulière à leur entretien et à leur développement. Alors que les infrastructures de l'école obligatoire sont du ressort des communes, celles du degré secondaire II et du degré tertiaire sont sous la responsabilité du canton.

La plupart des écoles professionnelles et des gymnases ont été cantonalisés à la fin des années 1990 et ont besoin d'être rénovés. L'infrastructure en matière de technologies de l'information et de la communication doit quant à elle être continuellement adaptée aux évolutions technologiques et aux exigences du monde du travail. Cela nécessite des investissements importants, qui devront être pris en compte dans les futures planifications financières.

Les trois hautes écoles doivent développer leurs sites et leurs bâtiments si elles veulent pouvoir se mesurer aux autres institutions nationales et internationales en ce qui concerne le recrutement de talents et l'acquisition de fonds pour la recherche. Pour le personnel de l'enseignement et de la recherche, la mise à disposition de locaux adéquats ainsi que la création rapide et flexible de places de travail et de laboratoire représentent des conditions de travail attrayantes et contribuent à l'attractivité de l'employeur. Il est donc crucial pour la Haute école spécialisée bernoise que le projet relatif à la concentration de ses sites ainsi que le campus Biel/Bienne soient réalisés avec succès. De même, la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'espace bâti « 3012 »¹⁶, comprenant trois pôles dans le quartier universitaire de la Länggasse, revêt une grande importance pour l'Université.

3.3 Instauration d'un cadre de travail stable

Afin de pouvoir assumer leur mission sur le long terme de manière optimale, les institutions de formation doivent bénéficier de conditions financières et structurelles stables. Cela vaut pour tous les degrés d'enseignement, en particulier aussi pour les hautes écoles, qui sont depuis peu financées selon le système de subventionnement et disposent donc d'une plus grande autonomie.

Bénéficier d'un cadre de travail stable signifie en premier lieu que les modifications structurelles doivent être entreprises avec retenue. Ces dernières années, une politique

¹⁶ www.bau.unibe.ch/strategien/strategie_3012.htm (en allemand)

d'apaisement a été menée dans le système de formation, comme le demandait de nombreuses personnes. Les bases légales nécessaires ont été créées ; le système de formation a été uniformisé pour tous les degrés au niveau national. Après une longue période de réformes et de bouleversements, aucune modification structurelle majeure dans le domaine de la formation n'est prévue dans notre canton. Cependant, des changements seront tout de même inévitables à l'avenir. Il conviendra alors de prendre uniquement les mesures les plus nécessaires et prometteuses. Cette démarche correspond à la politique déjà menée dans notre canton.

Un cadre de travail stable et durable peut être mis en place seulement lorsque les modifications entreprises font l'objet d'un large soutien et sont susceptibles de rallier la majorité. Il est donc crucial que les personnes concernées soient informées et intégrées au processus le plus tôt possible. Les personnes qui mettent ultérieurement en œuvre les nouvelles mesures et qui les intègrent à leur quotidien sont des experts et des expertes dont le savoir est indispensable pour que la planification et la mise en œuvre des changements réussissent. C'est pourquoi la Direction de l'instruction publique du canton de Berne cultive une culture du dialogue et de l'information proactive lors des projets de réforme importants.

Bénéficier d'un cadre de travail stable signifie en outre que les ressources financières doivent être assurées. Ces dernières années, les coûts de la formation sont restés constants dans le canton de Berne. Les dépenses correspondent à l'évolution générale des coûts. Cette stabilité doit demeurer un objectif pour les années à venir. A tous les degrés d'enseignement, les augmentations de coûts doivent se maintenir dans les limites de la progression salariale. Le nombre croissant d'élèves reste cependant une cause d'incertitude.

Il convient par ailleurs de continuer à veiller à une utilisation efficace des ressources financières. La réforme du financement de l'école obligatoire (RFEO), par exemple, a permis d'établir un système qui favorise un emploi plus efficace des moyens disponibles et qui donne ainsi la possibilité de financer de nouveaux besoins. Grâce à lui, une meilleure adéquation entre les tâches, les responsabilités et les compétences en matière d'organisation et de financement de l'école obligatoire a pu être atteinte.

Au cours des 20 dernières années, le gouvernement et le parlement du canton de Berne ont mis en œuvre 14 trains de mesures d'économies permettant des allègements budgétaires annuels nettement supérieurs à un milliard de francs. Ces dernières années, les dépenses de formation en termes réels n'ont presque pas augmenté, contrairement à celles liées aux autres prestations du canton.

Dans plusieurs domaines de formation, les coûts ont été fortement diminués lors des dernières années. Il est cependant essentiel de ne pas réduire davantage, à l'avenir, le financement des institutions de formation afin d'assurer leur offre et leur qualité sur le long terme et d'améliorer ces éléments si nécessaire. Les nombreux trains de mesures d'économies mis en œuvre ont conduit à une hausse du nombre moyen d'élèves dans les classes de l'école obligatoire et des écoles moyennes du canton, à une réduction du nombre de leçons à l'école obligatoire, dans les écoles professionnelles et au gymnase, ainsi qu'à une concentration des sites des écoles professionnelles et à une diminution du nombre de gymnases. La limite est donc atteinte.

Les hautes écoles du canton de Berne sont fortement en compétition avec les autres hautes écoles suisses et doivent également faire face à la concurrence des meilleures institutions académiques du monde. Une planification fiable et un financement suffisant sont les conditions essentielles pour asseoir et renforcer le positionnement de Berne en qualité de site de formation et de recherche.

S'agissant du financement supplémentaire des différentes mesures, deux défis se poseront en particulier :

- L'introduction du *Lehrplan 21* dans la partie germanophone du canton entraînera une augmentation du nombre de leçons, ce qui engendra des coûts annuels périodiques d'un montant de 25 à 30 millions de francs. Cette charge financière supplémentaire avait été évoquée en 2009 dans le cadre de la votation cantonale sur l'adhésion à l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS).
- La révision de l'ordonnance sur l'octroi de subsides de formation occasionnera une augmentation du montant des subsides alloués (coûts annuels périodiques de 7 à 10 millions de francs).

Les moyens supplémentaires nécessaires devront être prévus dans la planification financière des prochaines années. La Direction de l'instruction publique s'efforce en outre, par ses actes, de ne pas engendrer de frais supplémentaires ou d'assurer le financement des mesures nécessaires, si possible, en fixant des priorités à l'interne. Elle se tiendra à ce principe également lors de la mise en œuvre de la présente stratégie.

4 Proposition au Grand Conseil

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance de la Stratégie de la formation 2016.

5 Etat de mise en œuvre des projets

Le tableau ci-après présente l'état de mise en œuvre des projets mentionnés au chapitre 2 pour les années 2012 à 2020 du point de vue de l'administration et des milieux politiques. Nombre de ces mesures peuvent toutefois occuper les institutions de formation pendant de nombreuses années après cette période, même si le tableau ne l'indique pas.

Description du projet	Etat du projet									
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Ecole enfantine, degré primaire et degré secondaire I (Chapitre 2.1, pages 13 à 17)										
Une école plus favorable à la famille	Bases légales en vigueur avant 2012									
Allègement dans la procédure de passage du degré primaire au degré secondaire I										
Une école obligatoire plus intégrative	Bases légales en vigueur avant 2012									
Stratégie en faveur de la scolarisation spécialisée : optimiser la collaboration entre l'école obligatoire et les écoles spécialisées										
Avancement de l'enseignement des langues étrangères										
Le nouveau plan d'études alémanique, le <i>Lehrplan 21</i>										
Plan d'études romand (PER)										
Cycle d'entrée										
Réforme du financement de l'école obligatoire (RFEO)										
Optimisation du degré secondaire I										
Mesures d'encouragement dans les domaines sportif et artistique										
Ecoles moyennes, formation professionnelle et formation continue (Chapitre 2.2, pages 18 à 23)										
Optimisation de l'organisation des écoles professionnelles '08	Mise en œuvre terminée avant 2012									
Accès simplifié à la formation professionnelle										
Coordination des solutions transitoires										
Encouragement des diplômes professionnels pour adultes										
Encouragement de la relève dans les domaines de la santé et du travail social et dans les professions de l'enseignement										
Plus de transparence et de comparabilité dans la formation gymnasiale										
Une meilleure préparation à l'enseignement supérieur dans les gymnases										
Modèle Quarta pour l'enseignement gymnasial de 11 ^e année										
Définition au gymnase des compétences disciplinaires de base requises pour les études supérieures										
Orientation des élèves lors du passage vers le monde du travail et des formations subséquentes (transition II)										
Réforme du financement de la formation professionnelle supérieure et libre circulation des étudiants et étudiantes										
Acquisition de qualifications de base au moyen de la formation continue										
Plan d'études pour la maturité professionnelle										

Légende : Préparation Elaboration Mise en œuvre

Enseignement supérieur

(Chapitre 2.3, pages 24 et 25)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Renforcer l'autonomie des hautes écoles									
Réorganisation de la Haute Ecole Pédagogique de Berne, du Jura et de Neuchâtel (HEP-BEJUNE)									
Réorganisation de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)									
Concentration des sites à la Haute école spécialisée bernoise									

Thèmes concernant plusieurs degrés d'enseignement

(Chapitre 2.4, pages 26 et 27)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Améliorer l'accès aux bourses d'études									
Programme Education et culture / renforcer la médiation culturelle									
Education et technique, éveiller l'intérêt pour les professions STIM!									

Politique du personnel

(Chapitre 2.5, page 28)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Conditions d'engagement du corps enseignant									
Renforcement et soutien des directions d'école et des membres du corps enseignant									

Légende :

Préparation	Elaboration	Mise en œuvre
-------------	-------------	---------------